

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024 À 18H30

CCPG202-2024

Nombre de Conseillers en exercice : 62
Nombre de Conseillers présents : 45
Nombre de Conseillers votants : 52
Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 15 novembre 2024

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

BARDET Jean-Luc, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, BROSSEAU Ingrid, CHARTIER Mickaël, CHEVALIER Eric, CHOUETTE Laetitia, CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GRENIUUX Florence, GUERIN Jean-Claude, GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, HERVE Karine, JOLIVOT Lucien, MALVAUD Daniel, MIMEAU Bernard, PARNAUDEAU Guillaume, PARNAUDEAU Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PILLOT Jean, PROUST Jackie, REISS Véronique, RIVAUT Chantal, ROBIN Pascale, ROY Michel, THIBAUT Catherine, VIGNAULT Laure - **Conseillers**

Pouvoirs :

PERONNET Jany donne procuration à MARTIN Alexandre
BACLE Jérôme donne procuration à Bernard CAQUINEAU
ALLARD Emmanuel donne procuration à GAMACHE Nicolas
LARGEAU Sandrine donne procuration à BOUCHER Hervé-Loïc
MARTINEAU Jean-Yann donne procuration à FEUFEU David
SABIRON Véronique donne procuration à VIGNAULT Laure
TREHOREL Jean-Luc donne procuration à REISS Véronique

Absences excusées : AYRAULT Bérengère, BONNEAU Bertrand, CHIDA-CORBINUS Cécile, FERJOUX Christian, GILBERT Véronique, GUERINEAU Louis-Marie, LE BRETON Hervé, LE ROUX Liliane, MORIN Christophe, WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Rapporteur : VOY Didier

**ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) ET
BILAN DE LA CONCERTATION**

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;

VU la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 ;

VU la loi n ° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n ° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants ;

VU le Code du Patrimoine ;

VU l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme qui autorise à simultanément tirer le bilan de la concertation et à arrêter le projet de PLUi ;

VU le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du PETR du Pays de Gâtine approuvé par délibération du Conseil d'administration syndical du 5 octobre 2015 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et notamment sa compétence « Plans locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » ;

VU la conférence intercommunale des Maires des communes membres de Parthenay-Gâtine en date du 10 octobre 2018 ;

VU la délibération du conseil de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en date du 25 octobre 2018 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes et fixant les modalités de la concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal ayant eu lieu au sein du conseil de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en date du 17 février 2022 ;

VU les débats sur les orientations générales du PADD qui se sont déroulés au sein des conseils municipaux des communes membres de Parthenay-Gâtine ;

VU les réunions publiques avec les habitants qui se sont tenues les 1^{er} février 2023 à Thénésay, 8 février 2023 à Parthenay, 15 février 2023 à Vasles, 22 février 2023 à Amailloux et 1^{er} mars 2023 à Secondigny, ainsi que l'ensemble des modalités de concertation mises en œuvre ;

VU la conférence intercommunale des Maires des communes membres de Parthenay-Gâtine en date du 7 novembre 2024 et l'intégration du dispositif de garantie rurale dans le projet ;

VU les différentes pièces composant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

VU le bilan de la concertation annexé à la présente délibération, qui démontre que toutes les modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 25 octobre 2018 ont pleinement été respectées ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de Allonne, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Peyratte, Le Tallud, Ménigoute, Pompaire, Parthenay et Secondigny, donnant des avis favorables aux projets de périmètres délimités des abords de monuments historiques proposés par l'Architecte des Bâtiments de France ;

VU la délibération du conseil de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en date du 21 novembre 2024 donnant un avis favorable à la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour de monuments historiques des communes précédemment citées ;

CONSIDERANT que le projet de PLUi soumis au conseil communautaire est le fruit de plusieurs années de travaux ;

CONSIDERANT que les différentes Personnes Publiques Associées ou Consultées et de nombreux partenaires ont pu s'exprimer dans leurs domaines de compétences respectifs, qu'ils ont permis de compléter la connaissance sur différents thèmes, d'expertiser les éléments d'analyse, de confronter les points de vue et ont ainsi contribué à l'élaboration d'un projet cohérent et équilibré pour le territoire ;

CONSIDERANT les observations et contributions recueillies lors de la procédure de concertation qui ont également permis d'enrichir le projet de PLUi ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 51 voix « pour » et 1 voix « contre », décide :

- D'APPROUVER et de TIRER le bilan de la concertation relative à l'élaboration du projet de PLUi tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- D'ARRETER le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- DE PRECISER que le dossier de PLUI arrêté sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et consultées dans les conditions prévues notamment à l'article L. 153-16 du Code de l'urbanisme, ainsi qu'à leur demande conformément à l'article L. 153-17 du Code de l'Urbanisme, aux communes limitrophes, aux autres EPCI directement intéressés ;
- DE PRECISER que les Conseils Municipaux sont invités, dans un délai de trois mois à compter de la présente séance du conseil communautaire, à émettre un avis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les dispositions du règlement qui les concernent directement ;
- DE PRECISER qu'à l'issue de ces consultations, le dossier de PLUi pourra être soumis à enquête publique ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre l'ensemble des dispositions et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait & Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé le Président et le secrétaire
POUR EXTRAIT CONFORME
(signatures électroniques)

Le secrétaire ;



Olivier CUBAUD

Le PRESIDENT ;



Jean-Michel PRIEUR

Publiée le jour de la réception en préfecture

Accusé de réception en préfecture
079-200041333-20241121-CCPG202-2024-DE
Date de télétransmission : 04/12/2024
Date de réception préfecture : 04/12/2024

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de POITIERS, 15 rue de Blossac, 86 000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État

Bilan de la Concertation

Version arrêtée en conseil communautaire

le 21/11/2024

SOMMAIRE

I.	La concertation dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	3
II.	Les modalités de concertation définies pour le PLUi de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine	4
III.	Les actions menées	6
3.1	Les outils d'information.....	6
3.1.1	Article de Presse	6
3.1.2	Site internet	8
3.1.3	Réseaux sociaux	9
3.1.4	Lettre d'information à destination des bulletins municipaux	10
3.1.5	Affichages.....	11
3.1.6	Exposition itinérantes.....	12
3.2	Les outils de concertation.....	14
3.2.1	L'association des partenaires et personnes publiques	14
3.2.2	Réunions publiques	16
3.2.3	Questionnaires thématiques	17
3.2.4	Registre de concertation.....	19
3.2.5	Adresse postale et mail dédié.....	20
IV.	Conclusion synthétique du bilan de la concertation	21
V.	ANNEXES	22

I. La concertation dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La concertation est une étape obligatoire dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour plusieurs raisons liées à la transparence, la démocratie locale et la légitimité des décisions publiques. La concertation s'effectuera de la prescription du PLUi jusqu'à son arrêt.

L'article L 103-2 du code de l'urbanisme modifié par LOI n°2020-1525 du 7 décembre 2020 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° Les procédures suivantes :

a) L'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;

b) La modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;

c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ; »

L'article L 103-3 du code de l'urbanisme modifié par ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas ».

L'article L 103-4 du code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

L'article L 103-6 du code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête ».

Au-delà du caractère obligatoire de la conformité avec la loi, la concertation permet aux citoyens, associations et autres acteurs locaux de s'exprimer et de participer activement à la réflexion sur l'aménagement de leur territoire. Cela renforce la démocratie locale et l'appropriation des décisions par la population. En recueillant les avis et les propositions des habitants et des experts locaux, la concertation permet d'améliorer la pertinence et l'adéquation des projets d'aménagement au contexte local. Cela peut

éviter des erreurs ou des conflits futurs, en tenant compte des sensibilités et des spécificités locales dès le départ. En somme, la concertation est un outil essentiel pour concilier les enjeux d'un territoire avec les attentes des citoyens.

II. Les modalités de concertation définies pour le PLUi de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine

L'organe délibérant de l'EPCI doit arrêter les modalités de la concertation préalable dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi. Les modalités sont donc fixées au cas par cas par l'organe délibérant.

Par délibération du 25 octobre 2018, le Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine a prescrit l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat. Cette délibération établit la liste des personnes morales à associer à l'élaboration du programme.

Conformément aux articles R302-5 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, cette délibération a fait l'objet d'une notification à ces personnes morales : M. Le Préfet des Deux-Sèvres, M. le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, M. Le Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, M. Le Président du PETR du Pays de Gâtine, l'ANAH, l'ADIL, l'ensemble des communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, Deux-Sèvres Habitat, SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement, Action Logement, FNAIM Charente Deux-Sèvres Vienne, CAUE 79, Chambre des Notaires, Ordre des Architectes 79, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, d'Agriculture, et de Commerces et d'Industrie, CAF 79, MSA, Seolis, Un Toit en Gâtine, SOLIHA UR PACT.

Mention de cette prescription a été insérée en caractères apparents dans la Nouvelle République 79 et le Courrier de l'Ouest 79 du 29/11/2018.

Avis administratifs



Cté de Cnes Parthenay-Gâtine

PRESRIPTIONS DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, DE L'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET DE L'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

En date du 25 octobre 2018, le conseil communautaire a prescrit :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire intercommunal (délibération n°CCPG241-2018),
- l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) sur le territoire intercommunal (délibération n°CCPG239-2018),
- l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le territoire intercommunal (délibération n°CCPG240-2018),

Ces délibérations précisent les objectifs poursuivis par chacun des documents et, le cas échéant, définissent les modalités de concertation avec la population.

Ces délibérations seront affichées pendant un mois au siège de l'EPCI et en mairie des communes membres concernées.

Avis administratifs



Prescriptions
de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, de l'élaboration du programme local de l'habitat et de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine

AVIS

En date du 25 octobre 2018, le conseil communautaire a prescrit :

- l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur le territoire intercommunal (délibération n° CCPG 241-2018),
- l'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH) sur le territoire intercommunal (délibération n° CCPG239-2018),
- l'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) sur le territoire intercommunal (délibération n° CCPG240-2018).

Ces délibérations précisent les objectifs poursuivis par chacun des documents et, le cas échéant, définissent les modalités de concertation avec la population.

Ces délibérations seront affichées pendant un mois au siège de l'EPCI et en mairie des communes membres concernées.

Les **modalités** de concertation définies par la délibération du 25/10/2018 sont les suivantes :

- Publication d'articles dans la presse locale et sur des supports institutionnels (ex : bulletins municipaux),
- Information et mise en ligne de documents liés à l'élaboration du projet sur le site internet de la Communauté de communes,
- Mise en place de réunions publiques afin d'informer et échanger sur la démarche PLUi,
- Mise en place d'un registre destiné à recueillir les observations du public au siège de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,
- Possibilité de formuler des remarques par voie postale et électronique (une adresse électronique dédiée sera créée),
- Participation active des acteurs du territoire et des partenaires (institutions, chambres consulaires, associations et autres structures représentatives de la société civile) via les instances du projet et les partenariats mis en place, notamment sur le volet agricole.

III. Les actions menées

Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation. On peut distinguer deux types d'outils : **les outils d'information** et **les outils de concertation**.

Outils d'information : Ils permettent de diffuser des renseignements sur le projet. Leur but est de transmettre des données, des connaissances ou des documents de manière unilatérale. Ils visent à informer les individus ou les organisations.

Outils de concertation : Ils facilitent la communication interactive et la collaboration entre différentes parties pour prendre des décisions ou résoudre des problèmes collectivement. Ces outils permettent aux différents acteurs de partager leurs points de vue, de débattre et de trouver des consensus.

En résumé, les outils d'information se concentrent sur la diffusion et la gestion de l'information, tandis que les outils de concertation sont conçus pour la participation active et l'interaction entre différents acteurs dans un processus de prise de décision collective.

3.1 Les outils d'information

3.1.1 Article de Presse

Afin d'informer les citoyens de façon exhaustive tout au long du projet divers articles ont été rédigés et publiés dans les journaux régionaux, notamment le Courrier de l'Ouest, la Nouvelle République et Radio Gâtine. La communication via la presse a été faite aux différents stades du projet. L'accent a été mis au lancement de la procédure jusqu'au PADD afin de susciter un maximum de réaction afin d'élaborer le règlement écrit et graphique.

Une note de presse sur le lancement a été communiquée aux médias locaux en avril 2019 avec pour maîtres-mots : pédagogie, transversalité, habitants. Une seconde note de presse a été communiquée en octobre 2020 pour informer la population de l'exposition itinérante présentant le diagnostic du PLUi (cf. annexe 1). Une troisième note de presse a été transmise pour inviter les citoyens du territoire à participer aux cinq réunions publiques, à découvrir l'exposition itinérante sur le PADD, et à répondre à plusieurs questions portant sur des enjeux importants pour le territoire (cf. annexe 1).

Liste des 17 articles de presse (cf. annexe 2) :

- 08/02/2019 : Nouvelle République – information sur la réunion tenue à La Peyratte animée par la Chambre de l'Agriculture pour élaborer le diagnostic agricole.
- 29/04/2019 : Courrier de l'Ouest – lancement de la procédure de PLUi et de sa concertation.
- 29/04/2019 : Nouvelle république – lancement de la procédure de PLUi et de sa concertation.
- 29/04/2019 : Radio Gâtine – lancement de la procédure de PLUi et de sa concertation.
- 02/02/2020 : Nouvelle République – participation au salon de l'habitat de Parthenay-Pompaire pour informer sur la procédure du PLUi.
- 08/10/2020 : Nouvelle République – information sur la démarche du PLUi et sur l'exposition itinérante du diagnostic du PLUi.
- 10/10/2020 : Courrier de L'Ouest – information sur l'exposition itinérante du diagnostic du PLUi.
- 12/10/2020 : Courrier de L'Ouest – information sur l'exposition itinérante du diagnostic du PLUi.
- 13/10/2020 : Radio Gâtine – Reportage consacré aux enjeux du PLUi.
- 27/10/2020 : Nouvelle République – information sur l'exposition itinérante du diagnostic du PLUi.

- 27/01/2023 : Nouvelle République – information sur les réunions publiques combinées à l'exposition itinérantes qui présente le PADD.
- 30/01/2023 : Courrier de l'Ouest – point sur la démarche du PLUi et sur les réunions publiques combinées à l'exposition itinérantes qui présente le PADD.
- 06/02/2023 : Nouvelle République – point sur la démarche du PLUi, sa concertation et sur les réunions publiques combinées à l'exposition itinérantes qui présente le PADD.
- 08/02/2023 : Radio Gâtine – point d'étape sur le PLUi et sur les réunions publiques combinées à l'exposition itinérantes qui présente le PADD.
- 09/02/2023 : Courrier de l'Ouest – point sur la réunion publique qui s'est tenue à Parthenay.
- 22/02/2023 : Nouvelle République – point sur la réunion publique qui s'est tenue à Vasles.
- 03/03/2023 : Courrier de l'Ouest – point sur la réunion publique qui s'est tenue à Amailloux.

Exemples d'articles de presse :

La Nouvelle République
Jeudi 8 octobre 2020

21

parthenay

politique

Le PLUi de Parthenay-Gâtine à l'heure de la concertation

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal, Parthenay-Gâtine vient d'achever le diagnostic et débute la concertation.

Depuis 2018, la communauté de communes Parthenay-Gâtine a initié dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Après deux ans de diagnostic, la collectivité débute une phase de concertation avec la mise en place d'un comité de pilotage, composé de vingt élus, qui s'est réuni pour la première fois, mardi soir. Mais aussi des échanges réguliers avec les institutions, les organismes, les associations, les professionnels et la population.

« C'est quoi un PLUi. C'est un document juridique qui réglemente l'usage des sols sur l'ensemble des parcelles privées et publiques. « C'est un outil de développement et d'aménagement, ce à quoi on voudrait que le territoire ressemble », explique Jean-Michel Prioux, président de Parthenay-Gâtine. Le PLUi a pour vocation de remplacer les plans locaux d'urbanisme et cartes communales déjà existants dans la plupart des 38 communes de la CCPC. Il servira de base pour l'instruction des permis de construction ou des déclarations préalables.

« Quel diagnostic. Parthenay-Gâtine a réalisé plusieurs diagnostics (territoire, agricole et de l'habitat), ainsi qu'un état initial de l'environnement, tous consultables sur le site internet de la collectivité. Ces documents permettent de

Parthenay-Gâtine est en pleine élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal.

mettre en évidence des données-clés sur le territoire, d'une superficie de 836 km² et dont 82 % des espaces sont agricoles. On y apprend également qu'un tiers des 37 782 habitants sont âgés de 60 ans et plus. « Il y a un vieillissement plus prononcé de la population par rapport aux territoires urbains. Les besoins en logement, service et mobilité sont donc élevés », constate Vincent Touchard, chargé de mission au service aménagement du territoire.

Concernant la mobilité, 83 % des déplacements se font en voiture et 42 % des trafics internes au sein du territoire se réalisent au cœur de l'agglomération parthenayaise. Une donnée loin d'être surprenante lorsque l'on sait que plus de

30 % des 13 857 emplois du territoire sont concentrés à Parthenay et Châtillon-sur-Thouet. Par ailleurs, le territoire se distingue par un nombre important de logements vacants (2 046 en 2016, soit 11,3 % du parc total). « On note aussi une baisse significative de la construction neuve ces dernières années et un marché immobilier de l'ancien plus dynamique », complète Vincent Touchard. L'ensemble des diagnostics laisse également apparaître les richesses et les menaces de l'intercommunalité. Celle-ci compte plus de 7 000 km de haies, environ 10 000 ha classés en 25 zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, 48 monuments historiques, seize sites inscrits ou classés, etc.

Édouard Daniel

la question

La mobilité, future compétence de Parthenay-Gâtine ? Parthenay-Gâtine étudie sérieusement la question de devenir une autorité organisatrice de transport. Elle fait partie, avec le Thouarsais, des 35 intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine lauréates d'un appel à manifestations d'intérêt, lancé par l'entente régionale de l'Ademe (Agence de transition énergétique). Dans ce cadre, la collectivité bénéficiera d'un accompagnement personnalisé. « Nous nous déclarons ensuite, d'ici quelques mois, sur la prise ou non de cette compétence, qui n'est pas obligatoire », explique Jean-Michel Prioux, président de la CCPC.

dans la ville

► CHNDS. Standard au 05.49.48.49.48, prise de rendez-vous au 05.49.48.29.77.

► Hôtel de ville et de communauté. De 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

► Dècheillerie. De 9 h à 13 h 30 et de 14 h à 17 h 45.

► Musée. De 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

► Police municipale. Tel. 05.49.94.90.08.

► Ludothèque. De 16 h 30 à 18 h.

► Cile de Gâtine. 33, rue Louis-Aragon. De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, tel. 05.49.61.45.70.

► Centre aquatique Gatinéo. De 12 h à 18 h 45 et de 18 h à 20 h sur réservation au 05.49.71.08.90 ou à l'accueil.

► Secours populaires. Permanence de 14 h 30 à 17 h, pour l'aide alimentaire et l'ouverture du vestiaire.

► CLCW. 2, rue Ernest-Pérochon, de 18 h à 19 h, tel. 05.49.94.08.54.

Radio Gâtine

ACCUEIL ACTUALITÉS ÉMISSIONS ADHÉRER COMMUNIQUER PRÉSENTATION PARTENAIRES CONTACT

Rechercher...

FLOU ANGLE

Actualités / FA d'actualités / PLUi - La communauté de commune de Parthenay Gâtine tournée vers l'avenir.

PLUi - La communauté de commune de Parthenay Gâtine tournée vers l'avenir.



08 FÉVRIER 2023

La communauté de commune de Parthenay Gâtine va consulter toutes les parties prenantes concernant son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le PLUi. Le projet est lancé depuis 2018. Il est maintenant dans une phase de consultation. Mais c'est quoi un PLUi ? explication de la rédaction.

DERNIÈRES NEWS

- Éric Douba, boulanger-pâtisier Gâtinais à la recherche du...
- PLUi - La communauté de commune de Parthenay Gâtine...
- 500 personnes mobilisées à Parthenay contre la réforme de...
- Balade en Gâtine De la cuisine au Dressing
- Le budget primitif 2023 et la création d'une police "Jûr-...

Logo PLG (Communauté de Communes Parthenay-Gâtine)

Logo Radio Gâtine

Logo PLUi - La communauté de commune de Parthenay Gâtine

Partager

08/10/2020 : Nouvelle République – information sur la démarche du PLUi et sur l'exposition itinérante du diagnostic du PLUi.

08/02/2023 : Radio Gâtine – point d'étape sur le PLUi et sur les réunions publiques combinées à l'exposition itinérantes qui présente le PADD.

3.1.2 Site internet

Un site internet dédié au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), a été créé :

<https://www.cc-parthenay-gatine.fr/au-quotidien/urbanisme/projet-plan-local-urbanisme-intercommunal-plui>.

- Le site a permis d'offrir un espace d'information accessible à tous et de créer un espace numérique de concertation.
- Sur ce site dédié au PLUi, l'ensemble des citoyens peut trouver :
- Des informations sur les enjeux du PLUi ;
- Des informations sur le calendrier ;
- Un espace dédié à la concertation permettant de prendre connaissance des outils mis à disposition pour s'exprimer ou s'informer ;
- La documentation téléchargeable (Les documents délibérés, les panneaux d'exposition...) ;

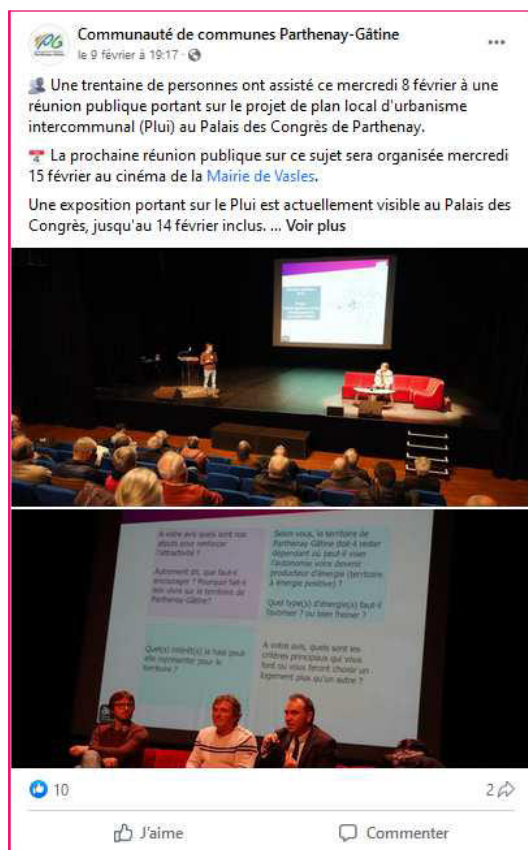


Site internet de la CC PG dédié au PLUi

3.1.3 Réseaux sociaux

La communauté de communes de Parthenay-Gâtine est présente sur trois réseaux sociaux : Facebook, Instagram et Youtube.

Des informations ont été diffusées sur Facebook et Instagram afin de toucher une audience supplémentaire. Ces plateformes peuvent permettre d'atteindre un grand nombre de personnes rapidement grâce à leurs large base d'utilisateurs. De plus, les interactions en directe, les commentaires et partages facilitent les échanges avec le public.



Exemples d'articles publiés sur Facebook

3.1.4 Lettre d'information à destination des bulletins municipaux

Une note a été rédigée et transmise aux communes pour être incluse dans les bulletins municipaux. Elle invitait la population à donner son avis afin de contribuer à la construction du règlement écrit et graphique, et précisait le calendrier prévisionnel du PLUi. Les bulletins municipaux permettent de toucher les populations de chaque commune dans un document validé par les élus communaux. Cette note a été produite en novembre 2022 et publiée en début d'année 2023 (cf. annexe 3).

**Parthenay-Gâtine vous informe**

Tous les projets, toutes les actualités : cc-parthenay-gatine.fr
@ parthenay-gatine Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

**URBANISME**

PLUi : Exposition et concertation

Depuis 2018, la Communauté de communes travaille à l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Après la réalisation du diagnostic, les élus ont travaillé en 2021-2022 sur les orientations pour aménager le territoire de 2024-2035.



**■ Votre avis nous intéresse !**

2023 ouvre une nouvelle phase de travail : l'écriture du règlement qui va déterminer les travaux possibles ou non sur votre lieu d'habitation ou d'activité. C'est à ce moment-là que vont être définis les différents zonages : zone urbaine, zone à urbaniser, zone naturelle, zone agricole.

- Si vous avez des **questions sur des futurs projets**
- Si vous souhaitez signaler **du patrimoine bâti ou des arbres remarquables** autour de chez vous.

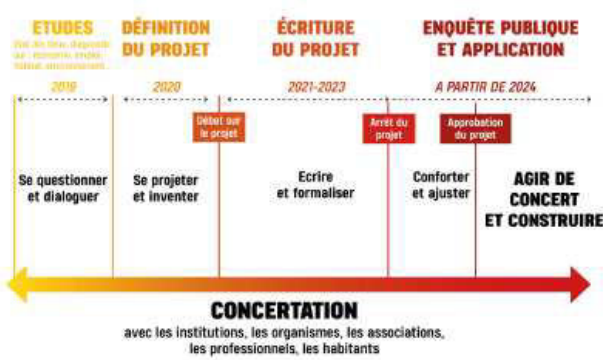
Manifestez-vous !

- Auprès du service urbanisme de Parthenay-Gâtine plui@cc-parthenay-gatine.fr
- Dans le **cahier de concertation de votre commune**, mis à disposition à la mairie

■ Une exposition itinérante sur le territoire au 1^{er} trimestre 2023

Cette exposition présentera dans différentes communes du territoire de Parthenay-Gâtine les orientations politiques pour aménager le territoire de 2024 à 2035, autour de trois axes :

- Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine
- Un territoire rural engagé dans les transitions
- Un projet ambitieux de maintien de l'accueil de l'emploi et des habitants



Le diagramme illustre le processus de concertation pour le PLUi, structuré en quatre phases principales : 1. ETUDES (2018) : Se questionner et dialoguer. 2. DEFINITION DU PROJET (2020) : Se projeter et inventer. 3. ECRITURE DU PROJET (2021-2023) : Ecrire et formaliser. 4. ENQUETE PUBLIQUE ET APPLICATION (A PARTIR DE 2024) : Conforter et ajuster, puis AGIR DE CONCERT ET CONSTRUIRE. Des jalons clés sont indiqués : Début du projet (2020), Arrêt du projet (2023), et Approbation du projet (2024). Une large flèche rouge en bas, étiquetée 'CONCERTATION', s'étend sur toute la durée du processus, avec la mention 'avec les institutions, les organismes, les associations, les professionnels, les habitants'.

Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Adilly, Allonne, Amailloux, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Lageon, Le Retail, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérison, Pressigny, Reffannes, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénèzey, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, Viennay

Note pour une intégration dans les bulletins municipaux

3.1.5 Affichages

Des affiches ont été réalisées dans le cadre des expositions itinérantes et des réunions publiques (cf. annexe 4). Des affiches ont été distribuées au format A3 dans chaque mairie des 38 communes de la CCPG. Ces affiches ont été envoyées en format numérique aux mairies et aux référents PLUi des communes pour une diffusion via les réseaux et sites internet des communes. Une première série d'affiches a été réalisée pour l'exposition itinérante de la restitution des éléments du diagnostic. L'affiche réalisée pour l'exposition itinérante et les réunions publiques pour aborder le PADD a été déclinée au format vidéo pour apparaître sur les panneaux d'affichages vidéo du territoire.



Affiches exposées dans les lieux publics de janvier à mars 2023

3.1.6 Exposition itinérantes

Des panneaux d'expositions au format A0 ont été édités pour la phase de restitution du diagnostic et pour synthétiser les enjeux du PADD. Au total, ce sont 10 panneaux qui ont permis de sensibiliser le public sur l'élaboration et les enjeux du PLUi.

Première exposition : Restitutions du diagnostic

Ces panneaux, disponibles en téléchargement sur le site internet, ont fait l'objet de 2 temps d'exposition organisés par les services de la CCPG :

- Dans la Salle des Conseils de l'Hôtel de Ville et de Communauté de Parthenay du 3 au 22 février 2020. Néanmoins, ce sont uniquement les élus qui ont pu en bénéficier.
- Au salon de l'Habitat de Pompaire les 1^{er} et 2 février 2020

Les panneaux ont été par la suite exposés par les communes volontaires pour l'accueillir.



Exposition de la synthèse des diagnostics PLUi et PLH dans la Salle des Conseils de l'Hôtel de Ville et de Communauté de Parthenay-Gâtine du 3 au 22 février 2020



Exposition de la synthèse des diagnostics PLUi et PLH au salon de l'Habitat de Pompaire les 1 et 2 février 2020

Deuxième exposition : Synthèse des enjeux du PADD

Ces panneaux étaient disponibles en téléchargement sur le site internet de la CCPG. L'exposition était couplée au temps des réunions publiques afin de toucher un maximum d'habitants et de créer un événement. Elle a fait l'objet de 5 temps d'exposition aux quatre coins du territoire et sur les heures d'ouvertures habituelles des lieux d'exposition :

- Thénézay – du 2 au 7 février 2023 à la Mairie
- Parthenay – du 9 au 14 février 2023 au Palais des Congrès
- Vasles – du 16 au 21 février 2023 à la Mairie
- Amailloux – du 23 au 28 février 2023 à la Mairie
- Secondigny – du 2 au 8 mars 2023 à la Maison France services



Exposition à Thénézay dans la mairie des panneaux de synthèse du PADD du 2 au 7 février



Exposition à Amailloux lors de la réunion publique du 22 février pour une exposition en mairie du 23 au 28 février

Les outils de concertation

3.2.1 L'association des partenaires et personnes publiques

- Une réunion technique consacrée à la thématique transversale des complexes bocagers a été mise en place le 05/12/2018. Etaient notamment présents : le SMVT en charge du SAGE Thouet et la zone Natura 2000 Thouet Amont, le SEVT, le PETR du Pays de Gâtine, le CPIE de Gâtine-Poitevine, la Chambre d'Agriculture, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, le SAGE Clain, Deux-Sèvres Nature Environnement, l'Abeille du Poitou et la DDT 79. Etaient présents également des représentants des communes de Le Tallud, Viennay, Vasles, La Ferrière-en-Parthenay et Saint Germier.
- Un travail partenarial a été entrepris avec la Chambre d'Agriculture, le CPIE de Gâtine-Poitevine et l'Association Prom'Haies afin de définir les thématiques à enjeux concernant les complexes bocagers. Ce travail a abouti au dessin des contours d'un programme d'un Forum des Elus de la CCPG consacré à l'Agro-écologie le 16/11/2019. Temps d'échange et de débat organisé en partenariat avec l'Espace Mendès-France de Poitiers, ce forum des élus a vu intervenir des universitaires (A.Persuy, F-J Richard), des représentants du monde agricole (Chambre d'Agriculture 79 et CIVAM du Carroir), d'associations environnementales (Prom'Haies), des élus de communes de la CCPG (Oroux et La Chapelle-Bertrand) et de Mayenne (Mayenne Communauté) autour des thèmes « Filières bois-énergie », « Les services rendus par la Nature », « Inventaires participatifs des haies et des arbres » et « articulation PLUi et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ». L'ensemble des conseillers municipaux étaient invités. Environ 40 élus représentant 20 communes ainsi que le Pays de Gâtine étaient présents.
- Un comité technique spécifique avec les techniciennes du Pays de Gâtine en charge des projets de PNR, SCOT et PCAET a été mis en place le 21/10/2019.
- Un comité technique spécifique avec le service Planification, Prospective et Habitat (SPPH) de la DDT 79 a été mis en place le 06/12/2019.
- Une réunion de présentation du diagnostic provisoire et d'échange autour des principaux enjeux des PLUi/PLH à destination des Personnes Publiques Associées et des principaux partenaires a été mise en place le 17/12/2019. Etaient présents : le CRPF Nouvelle-Aquitaine, le SAGE Thouet (SMVT), Communauté de communes Haut Val de Sèvres, le Conseil Départemental 79, la DDT 79, le PETR du Pays de Gâtine, la CCI des Deux-Sèvres et la Chambre d'Agriculture 79.
- Une série de 4 ateliers thématiques (parc privé, parc public, publics spécifiques et synthèse) ont eu lieu de juillet à décembre 2019. Etaient conviés à tout ou partie de ces ateliers : DDT et DDCSPP (Etat), Notaire, CAUE, SOLIHA, Conseil Départemental, ADIL, Agent immobilier, l'EPF Nouvelle-Aquitaine, maisons du marais, CAF, MSA, CIAS et CCAS, l'AROSH Poitou Charentes, Immobilière Atlantic Aménagement, Deux-Sèvres Habitat, Action Logement, la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine, Un Toit en Gâtine, l'association gérontologique nord Deux-Sèvres, ADMR, CLCV.
- Sept ateliers participatifs (en distanciel en raison de la crise sanitaire) se sont déroulés sur trois jours en janvier et février 2021 (19/01/2021 ; 26/01/2021 ; 02/02/2021) au Domaine des Loges à Parthenay. Ces réunions avaient pour objectif, à partir des premières orientations du PADD et du PLH définies depuis février 2020, d'affirmer certains axes, d'approfondir leurs contenus et parfois à territorialiser à l'aide des partenaires associés. Etaient conviés à tout ou partie de ces ateliers : Elu référent communal ; Membre CCPG ; DDT 79 ; Pays de Gâtine ; Notaire ; Agents immobiliers ; ADIL ; Maison des marais ; Conseil départemental 79 ; EPF Nouvelle-Aquitaine ; Immobilière Atlantic Aménagement et Deux-Sèvres Habitat ; Action Logement ; Un Toit en Gâtine ; CLIC ; Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine ; SOLIHA ; Chambre de Commerces et d'Industrie ; CMA ; Chambre d'Agriculture 79 ; Région Nouvelle-Aquitaine ; CRER ; SMVT (SAGE Thouet) et Structure porteuse du SAGE Clain ; SMEG, SEVT, SPL des Eaux du Cébron ; SIEDS ; Le Cabinet Ectare ; Acteurs locaux de la mobilité inclusive : MDEE, CSC des Forges et CSC de Châtillon-sur-Thouet ; CC du Thouarsais ; CAUE79 ; SDAP.

- Cinq ateliers thématiques participatifs sur le thème spécifique de la Trame Verte et Bleue (à raison d'un atelier par territoire de proximité) ont été réalisés sur trois jours, du 14 au 16 juin 2021. Pilotés par le Bureau d'études ECTARE qui accompagnait la collectivité sur l'élaboration de son projet Trame Verte et Bleue, l'objectif de ces ateliers était de sensibiliser et d'aménager des temps d'échange entre élus et représentants d'organisations environnementales et agricoles autour de cinq thèmes déterminés. De ce fait, l'ensemble des membres du Comité de pilotage PLUi étaient invités à ces ateliers ainsi que DSNE, le GODS, le CRPF, les fédérations de chasse et de pêche, la Chambre d'Agriculture, la FNSEA79, JA79, la Confédération Paysanne, coordination rurale et enfin le Pays de Gâtine. Voici les cinq thèmes qui ont été abordés : « la trame bocagère » ; « la rencontre milieux ouverts / bocage » ; « la trame noire » ; « Paysages liés à l'eau » ; « écosystèmes et services écosystémiques ».
- Dans le cadre de l'élaboration de l'OAP thématique « Préserver la Gâtine » et plus spécifiquement sur la thématique des haies, trois associations ont été consultées pour leur expertise par mail le 11 avril 2024 : le CPIE 79, Prom'haie et le CAUE 79. L'objet principal de cette demande concernait la liste des essences végétales recommandées (notamment pour les haies bocagères, arbres et arbustes) pour le territoire de la Gâtine, mais aussi une liste des essences végétales interdites ou déconseillées. Il était également demandé des informations concernant : les enjeux et objectifs de la préservation des haies, les différentes formes de haies et leurs intérêts respectifs, les principes généraux de préconisation pour la replantation d'une haie, et les bonnes pratiques pour l'entretien des haies.
- Une rencontre a été organisée le 3 juillet 2024 avec les associations environnementales locales du territoire pour exposer le projet de PLUi. Cette rencontre fait suite à la présentation des mêmes informations au PETR du Pays de Gâtine, à la DDT 79, à la Chambre d'Agriculture 79 et à la Chambre de Commerce et d'Industrie 79, les 22 mars 2024 et 4 avril 2024. Pour cette rencontre, étaient invitées : DSNE, GODS et Gâtine Environnement. Seuls DSNE et GODS ont pu répondre présents. Il a été question de présenter les travaux sur la Trame Verte et Bleue (TVB), la délimitation de la zone N, le règlement écrit et graphique découlant de la TVB, ainsi que l'OAP thématique « Préserver la Gâtine ».
- Les personnes publiques associées et les associations ayant participé aux rencontres mentionnées dans le point précédent ont été consultées pour avis sur le règlement graphique et écrit. Les quatre SAGE ont également reçu ces documents pour avis.

Zoom sur l'association des agriculteurs :

Dans la perspective de l'élaboration du PLUi, la CCPG et la Chambre d'Agriculture 79 ont mis en place, en 2018, un observatoire agricole et foncier. Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture a été missionnée pour rencontrer l'ensemble des agriculteurs du territoire et alimenter le diagnostic agricole du PLUi (notamment pour connaître leurs projets). Ce travail s'est déroulé d'octobre 2018 à octobre 2019.

Sur un total de 656 exploitations recensées, seules 41 exploitations n'ont pas répondu ou n'ont pas souhaité répondre (soit seulement 6,25 %).

Au total, 22 réunions de présentation et de collecte d'informations auprès des exploitants ont été organisées sur l'ensemble du territoire. En plus, 21 permanences ont été tenues, accompagnées de relances téléphoniques pour les absents.

Ce travail a fait l'objet d'une restitution lors du Comité de Pilotage PLUi le 21 octobre 2019.

L'ensemble des exploitants a été invité à prendre connaissance et à échanger autour de cette restitution le 17 décembre 2019 à Vasles et à Secondigny, ainsi que le 18 décembre à Viennay et à Thénelay.

3.2.2 Réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, cinq réunions publiques ont été organisées conjointement avec l'exposition itinérante des panneaux du PADD, afin de créer un événement autour de ce thème. Ces cinq réunions ont été réparties sur l'ensemble du territoire pour toucher un maximum de personnes. Les lieux ont été choisis de manière à accueillir un large public dans des équipements adaptés aux grandes affluences. De plus, les réunions étaient organisées tous les mercredis, à une semaine d'intervalle, pour instaurer une régularité pour les habitants. Le calendrier était le suivant :

- Thénézay – 1^{er} février 2023 à la salle des fêtes ;
- Parthenay – 8 février 2023 au Palais des congrès ;
- Vasles – 15 février 2023 au cinéma ;
- Amailloux – 22 février 2023 à la salle polyvalente ;
- Secondigny – 1^{er} mars 2023 à la salle communautaire de la Guichetière.

Ces rencontres ont été l'occasion de présenter la démarche du PLUi ainsi que le calendrier prévisionnel du projet. Lors de ces réunions, l'essentiel de la présentation était axé sur une synthèse des éléments du PADD, afin d'exposer les informations au grand public de la manière la plus claire possible (cf. annexe 6). L'objectif principal de ces réunions était de recueillir l'avis des habitants, d'échanger et de créer du débat autour de quatre grands thèmes présentant des enjeux importants pour le territoire. La case rose concerne le cadre de vie, la case bleue les énergies renouvelables, la case verte la préservation du maillage bocager et la case beige l'habitat. Ces échanges ont permis d'enrichir le règlement écrit et graphique, pour aboutir à un projet co-construit avec les habitants, au-delà des intérêts personnels parfois exprimés lors de ces rencontres.

Vous avez la parole !

A votre avis quels sont nos atouts pour renforcer l'attractivité ?

Autrement dit, que faut-il encourager ? Pourquoi fait-il bon vivre sur le territoire de Parthenay-Gâtine ?

Selon vous, le territoire de Parthenay Gâtine doit-il rester dépendant où peut-il viser l'autonomie voire devenir producteur d'énergie (territoire à énergie positive) ?

Quel type(s) d'énergie(s) faut-il favoriser ? ou bien freiner ?

Quel(s) intérêt(s) la haie peut-elle représenter pour le territoire ?

A votre avis, quels sont les critères principaux qui vous font ou vous feront choisir un logement plus qu'un autre ?

Extrait de la présentation : Les quatre thèmes abordés pour les réunions publiques

Au total, plus de 100 personnes ont pu assister à ces réunions publiques (cf. annexe 7).



2ème réunion publique à Parthenay au Palais des Congrès le 08/02/2023
PLUi CCPG – Bilan de la concertation - 16

3.2.3 Questionnaires thématiques

Dans la continuité de l'événement croisé entre les cinq réunions publiques et l'exposition itinérante sur le PADD du PLUi, des questionnaires ont été créés pour recueillir l'avis des habitants n'ayant pas pu assister à l'une des réunions, mais s'étant déplacés pour l'exposition itinérante. Les questions étaient les mêmes que celles présentées lors des réunions publiques.

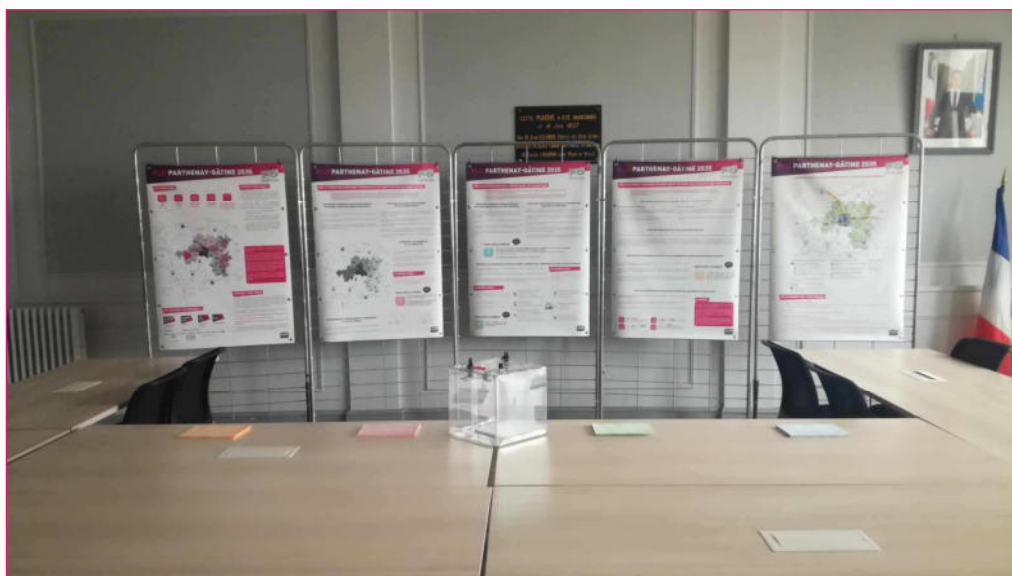
The image displays four thematic questionnaires arranged in a 2x2 grid. Each questionnaire is designed for a specific community and includes a header with the following information: 'Les informations qui vous sont demandées à droite de cet encart sont recueillies uniquement pour réaliser des statistiques.', 'Commune :', 'Age :', and 'Nombre de personnes dans le foyer :'. The questions are as follows:

- Top Left (Orange background):** 'A votre avis, quels sont les critères principaux qui vous font ou vous feront choisir un logement plus qu'un autre ?'
- Top Right (Pink background):** 'A votre avis quels sont nos atouts pour renforcer l'attractivité ?' and 'Autrement dit, que faut-il encourager ? Pourquoi faut-il bon vivre sur le territoire de Parthenay-Gâtine ?'
- Bottom Left (Light Blue background):** 'Selon vous, le territoire de Parthenay-Gâtine doit-il rester dépendant ou peut-il viser l'autonomie voire devenir producteur d'énergie (territoire à énergie positive) ?' and 'Quel type(s) d'énergie(s) faut-il favoriser ? ou bien freiner ?'
- Bottom Right (Light Green background):** 'Quel(s) intérêt(s) la haie peut-elle représenter pour le territoire ?'

Questionnaires sur les 4 thèmes dans le cadre de l'exposition itinérante du PADD

Les questionnaires étaient recueillis dans des urnes de façon anonyme. Ces bulletins pouvaient être complétés durant les heures d'ouverture habituelle des lieux d'expositions. :

- Thénésay – du 2 au 7 février 2023 à la Mairie
- Parthenay – du 9 au 14 février 2023 au Palais des Congrès
- Vasles – du 16 au 21 février 2023 à la Mairie
- Amailloux – du 23 au 28 février 2023 à la Mairie
- Secondigny – du 2 au 8 mars 2023 à la Maison France services



Exposition dans la mairie de Vasles avec les questionnaires et l'urne

Au total 20 bulletins ont été collectés sur les 5 lieux d'expositions, répartis équitablement entre les 4 thèmes.

Synthèse des bulletins réceptionnés :

Thématiques	Synthèses des avis recueillis
Quel(s) intérêt(s) la haie peut-elle représenter pour le territoire ?	Les haies sont essentielles, il est grand temps de s'y intéresser. Les haies sont intéressantes pour plusieurs motifs : - Le charme du territoire et son identité, maintien du caractère bocager de la Gâtine ; - Protection de la biodiversité ; - Protection des sols ; - Brise vent ; - Ombrage pour les animaux et pour les randonneurs ; - Production de bois. Il faut les conserver, renouveler, en créer, les entretenir et les exploiter. L'image de la Gâtine sans haie n'est pas d'actualité. L'ensemble des avis souhaite la protection et la valorisation du bocage.
Selon vous, le territoire de Parthenay-Gâtine doit-il rester dépendant ou peut-il viser l'autonomie voire devenir producteur d'énergie (territoire à énergie positive) ? Quel type(s) d'énergie(s) faut-il favoriser ? Ou bien freiner ?	Dans l'ensemble les avis s'accordent sur le fait qu'il ne faut être autonome en énergie pour ne pas dépendre. Il ne faut pas viser la production d'énergie plus que nécessaire. Il faut aussi travailler sur la baisse de consommation d'énergie avant de produire. Il faut favoriser la filière bois autant que possible. Il faut favoriser le photovoltaïque, notamment sur les bâtiments, et freiner l'éolien.
A votre avis, quels sont les critères principaux qui vous font ou vous feront choisir un logement plus qu'un autre ?	Plusieurs critères sont cités : - La qualité des bâtiments s'inscrivant dans l'architecture locale ; - Les commodités immédiates du logements (commerces, médecins, ...) ; - La tranquillité de l'environnement, éviter les risques de nuisances sonores et visuelles ; - Les performances énergétiques du logement.
A votre avis quels sont nos atouts pour renforcer l'attractivité ? Autrement dit, que faut-il encourager ? Pourquoi fait-il bon vivre sur le territoire de Parthenay-Gâtine ?	Le cadre rural, le paysage ouvert et le patrimoine bâtis sont une force pour le territoire. Les services et les associations contribue à la qualité de vie. Il faut avoir une offre de terrains viabilisés. Favoriser la création et la viabilité des entreprises. Proposer un moyen de transport aux habitants. Conserver et mettre en valeur le cadre de vie actuel. Favoriser les espaces étendus, la tranquillité, la liberté. Il faut aussi maintenir le commerce et les petits marchés, les circuits courts.

3.2.4 Registre de concertation

Un registre de concertation a été mis à disposition dans les 38 mairies membres de la Communauté de communes. Celui déposé pour la commune de Parthenay se trouvait au siège de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de communes, afin que les habitants puissent y inscrire leurs requêtes, qu'elles soient personnelles ou collectives.

Cette méthode de concertation n'a pas été efficace sur le territoire de la CCPG. Sur les 38 communes, nous n'avons recueilli qu'une seule remarque dans le registre de concertation de la commune de Fomperron. Le registre déposé au siège de la CCPG est également resté vide (cf. annexe 8).

En plus des 38 registres en mairie, un registre dématérialisé a été créé. Directement accessible depuis la page « Projet de PLUi de Parthenay-Gâtine » sur le site internet de la collectivité, il a été mis en place le 3 décembre 2020, pendant toute l'élaboration du PLUi, jusqu'à son arrêt, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-parthenay-gatine/>. Le registre dématérialisé a recueilli 7 observations, dont 3 ont été modérées car elles étaient hors sujet ou comportaient un message haineux (cf. annexe 8).

Registre Demat.fr Projet de PLUi de Parthenay-Gâtine

OBSERVATIONS

Bienvenue ! Vous êtes sur la concertation dématérialisée : Projet de PLUi de Parthenay-Gâtine

Avant de déposer votre avis, nous vous invitons à lire la [charte utilisateur](#).
Cet espace est destiné à recueillir les observations et propositions du public.
Aucune observation ne peut être supprimée ou modifiée.

☐ Je souhaite rester anonyme et que mon adresse email ne soit pas diffusée.

Vous êtes

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Email

*** Observation**

Participez à la concertation sur ce registre
du **03/12/2020 15:50**
au **31/12/2024 23:59**

Ciôture de la concertation dans
77 15 21 05
jours heures minutes secondes

Pour information, la date initiale de clôture était le 31/12/2022 23:59

[CONSULTER LES OBSERVATIONS](#)

[Charte utilisateur](#)

[Signaler une observation illicite](#)

[CONSULTER LES DOCUMENTS DE LA CONCERTATION](#)

Page d'accueil du RegistreDemat

3.2.5 Adresse postale et mail dédié

L'adresse communiqué pour recevoir les courriers des particuliers a été celle du service aménagement, urbanisme et habitat de la CCPG : 7 rue Béranger, 79200 Parthenay

Une adresse plui@cc-parthenay-gatine.fr a été créée afin que la population puisse communiquer, échanger avec le service aménagement du territoire de la CCPG

Au total, 124 demandes ont été réceptionné par le service aménagement du territoire de la CCPG ou bien par les communes (cf. annexe 9).

Commune	Nombre de demandes reçues
Adilly	0
Allonne	1
Amailloux	5
Aubigny	2
Azay-sur-Thouet	4
Châtillon-sur-Thouet	6
Doux	1
Fenery	2
Fomperron	2
Gourgé	12
La Chapelle-Bertrand	7
La Ferrière-en-Parthenay	1
La Peyratte	4
Lageon	1
Le Retail	0
Le Tallud	7
Les Châteliers	0
Les Forges	3
Lhoumois	0
Ménigoute	0
Oroux	1
Parthenay	9
Pompaire	4
Pougne-Hérisson	1
Pressigny	1
Reffannes	1
Saurais	0
Saint-Aubin-le-Cloud	9
Saint-Germain-de-Longue-Chaume	1
Saint-Germier	1
Saint-Martin-du-Fouilloux	1
Secondigny	5
Thénezay	19
Vasles	8
Vausseroux	1
Vautebis	0
Vernoux-en-Gâtine	2
Viennay	2

Sur les 38 communes, 7 n'ont pas reçu de demande de particulier. Ces demandes ont été étudié dans le cadre des COPIL ou bien plus globalement dans la méthodologie élaborée pour le document.

IV. Conclusion synthétique du bilan de la concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la Communauté de communes a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire aux temps forts du projet et ont garanti la transparence de la démarche d'élaboration du PLUi.

L'implication des habitants et des élus à travers la participation aux réunions publiques a permis de recueillir leurs avis et remarques qui ont contribué à la construction du projet de PLUi.

L'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération du 25 octobre 2018 prescrivant les modalités de concertation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ont été mis en œuvre durant l'élaboration du projet du PLUi :

- Publication d'articles dans la presse locale et sur des supports institutionnels (ex : bulletins municipaux) :
 - 17 articles dans la presse à plusieurs étapes du projet de PLUi ;
 - 1 note à destination des bulletins municipaux.
- Information et mise en ligne de documents liés à l'élaboration du projet sur le site internet de la Communauté de communes :
 - Page dédié au projet de PLUi avec la documentation consultable.
- Mise en place de réunions publiques afin d'informer et échanger sur la démarche PLUi :
 - 5 réunions publiques en 2023.
- Mise en place d'un registre destiné à recueillir les observations du public au siège de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine :
 - Registre disponible au siège de la CCPG tout au long de la démarche.
- Possibilité de formuler des remarques par voie postale et électronique (une adresse électronique dédiée créée) :
 - Adresse et mail dédié : 124 demandes reçues.
- Participation active des acteurs du territoire et des partenaires (institutions, chambres consulaires, associations et autres structures représentatives de la société civile) via les instances du projet et les partenariats mis en place, notamment sur le volet agricole :
 - Plus de 10 temps forts de consultations des acteurs du territoire

La Collectivité a répondu aux modalités de la délibération. Des actions ont été réalisées en plus des éléments cités ci-dessus afin conforter la concertation :

- L'utilisation des réseaux sociaux pour informer ;
- La création d'affiches pour communiquer sur les temps forts du projet de PLUi ;
- 2 expositions itinérantes
- Des questionnaires thématiques disponibles pendant l'évènement des réunions publiques combinées à l'exposition itinérantes ;
- Des registres de concertation dans l'ensemble des communes et un registre dématérialisé en ligne ;

De plus, cette concertation a également été enrichie par les **20** COPIL et plus de **150** réunions en communes avec les élus des 38 communes. Ces instances ont permis de faire remonter des discussions entre les habitants et les élus, afin qu'elles soient prises en compte dans le projet de PLUi. Le caractère informel de ces échanges est prégnant sur un territoire rural étant donné la proximité entre les élus et la population.

Service communication

Jérôme Chaussoneaux / 05 49 71 08 80 / chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr

NOTE DE PRESSE

Parthenay-Gâtine 2035 : exposition et concertation

**A travers l'élaboration de son PLUi, la Communauté de communes de
Parthenay-Gâtine se projette sur son devenir à horizon 2035.**

Depuis 2018, la Communauté de communes travaille à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Les premières études et le diagnostic ont été restitués sous la forme d'une première exposition itinérante synthétisant ces éléments. En 2022, le Conseil communautaire a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi.

Une exposition itinérante

Une exposition itinérante présentera les orientations de manière synthétique, autour de trois axes :

- ➔ Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine
- ➔ Un territoire rural engagé dans les transitions
- ➔ Un projet ambitieux de maintien et d'accueil de l'emploi et des habitants

Exposition présentée :

- A Thénésay - du 2 au 7 février à la Mairie
- A Parthenay - du 9 au 14 février au Palais des congrès
- A Vasles - du 16 au 21 février à la Mairie
- A Amailloux - du 23 au 28 février à la Mairie
- A Secondigny - du 2 au 8 mars à la Maison France services

5 réunions publiques

Afin de présenter les orientations à la population, 5 réunions publiques sont organisées sur le territoire. Occasion d'échanger sur l'avenir de notre territoire.

Réunion publique :

- A Thénésay mercredi 1^{er} février à 18h à la salle des fêtes
- A Parthenay mercredi 8 février à 18h au Palais des congrès
- A Vasles mercredi 15 février à 18h au Cinéma
- A Amailloux mercredi 22 février à 18h Salle polyvalente
- A Secondigny mercredi 1^{er} mars à 18h à la salle de la guichetière

Donnez votre avis !

Les réunions publiques et l'exposition seront des moments d'expressions pour vous concernant le projet du PLUi. Vous pourrez notamment nous donner votre avis et réagir concernant ces questionnements :

- A votre avis vous, quel sont nos atouts pour renforcer l'attractivité ? Autrement dit, que faut-il encourager ? Pour quoi fait-il bon vivre sur le territoire de Parthenay-Gâtine ?
- Selon vous, le territoire de Parthenay Gâtine doit-il rester dépendant où peut-il viser l'autonomie voire devenir producteur d'énergie (territoire à énergie positive) ? Quel type(s) d'énergie(s) faut-il favoriser ? ou bien freiner ?
- Quel(s) intérêt(s) la haie peut-elle représenter pour le territoire ?
- Quels sont les critères principaux qui vous font ou vous feront choisir un logement plus qu'un autre ?

22

la gâtine

la peyratte

Construire l'équilibre rural et urbain de demain

Dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), une réunion s'est tenue mardi 5 février à La Peyratte, organisée par la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres. Cette réunion s'adressait aux agriculteurs de la commune afin d'établir le diagnostic agricole indispensable pour définir les orientations futures en terme d'aménagement du territoire de Parthenay-Gâtine. Pour réaliser le plus finement possible ce diagnostic, la communauté de communes Parthenay-Gâtine a mandaté la chambre d'agriculture qui organisera en tout 25 réunions sur l'ensemble de la communauté de communes du pays de Gâtine. Mardi après-midi, une vingtaine d'exploitants de la commune ont fait le déplacement sur la quarantaine invitée.



Monique Brément-Marquis réferent territorial PLUI et Aline Louis de la chambre d'agriculture ont animé la réunion devant une vingtaine d'agriculteurs.

Un diagnostic agricole important

La commune de La Peyratte fait partie du territoire de proximité 2, avec les communes d'Amilloux, Féney, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Lagon, Adilly, Gourgé. Monique Brément-Marquis, élue à La Peyratte, fait partie des référents territoriaux de ce

groupe 2. Avec de Daniel Rouvreaux, de la chambre d'agriculture, ils ont expliqué l'importance de ce diagnostic. « Le PLUI est établi pour 10 ou 15 ans, sur les 38 communes de la CCPCG ; il est très difficile d'y revenir, c'est le moment de penser à l'avenir et d'anticiper les éventuels développements des exploitations. »

Aline Louis, en charge du diagnostic à la chambre d'agriculture, explique que la collecte des données se fait sous forme de questionnaires à remplir sur place. Les agriculteurs présents ont eu la possibilité d'échanger sur des problématiques rencontrées tous les jours. Notions de distances entre exploitations et maisons d'habitation, le partage de l'espace entre zone agricole et zone humide, les espaces naturels sensibles (ENS) ont été évoqués, avec le sentiment que les contraintes sont de plus en plus nombreuses et que l'espace agricole se rétrécit comme peau de chagrin. Les agriculteurs ont rempli les questionnaires, conscients des enjeux, avec le petit espoir que leurs problèmes quotidiens seraient pris en compte ; pour cela il faudra attendre la fin du processus, en 2022-2023.

08/02/2019 : Nouvelle République

88 - 75W

8

parthenay et la gâtine

économie

La construction en vogue au Salon de l'habitat

Le Salon de l'habitat de Parthenay-Pompaire fait la part belle au secteur de la construction avec des acteurs s'engageant davantage dans l'environnement.

C'est sous les auspices de l'équipe et des fidèles de la première heure, Mickaël et Jérôme Perjon, tiennent une bonne place dans les allées du Salon de l'habitat de Parthenay-Pompaire, organisé ce week-end par l'association Centre. Parmi les 45 exposants présents, ils font partie de la poignée de constructeurs de maisons présents dans la salle polyvalente. Un secteur qui se porte plutôt bien à en croire les co-gérants de l'entreprise, spécialisée dans l'ossature bois et métallique. « Aujourd'hui, il y a du travail dans le bâtiment. Les gens se sentent concernés par le côté local et l'environnement. »



« Vers la maison passive »

Un contrat naturel, par Charly

Les constructeurs de maisons représentent une partie des 45 exposants du Salon de l'habitat. L'énergie que l'on consomme... Le Centre régional des éner-

02/02/2020 : Nouvelle République

La Nouvelle République

Jeudi 8 octobre 2020

21

parthenay

politique

Le PLUI de Parthenay-Gâtine à l'heure de la concertation

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal, Parthenay-Gâtine vient d'achever le diagnostic et débute la concertation.

Depuis 2018, la communauté de communes Parthenay-Gâtine s'est lancée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Après deux ans de diagnostic, la concertation débute une phase de concertation de vingt-cinq jours qui s'est tenue pour la première fois, mardi 5 octobre. Mais aussi des échanges réguliers avec les institutions, les associations, les professionnels et la population.



Parthenay-Gâtine est en pleine élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal.

C'est quoi un PLUI. C'est un document juridique qui régule l'usage des sols sur l'ensemble des parcelles privées et publiques. C'est un outil de développement et d'aménagement, ce à quoi on voudrait que le territoire ressemble », explique Jean-Michel Prieur, président de Parthenay-Gâtine. Le PLUI a pour vocation de remplacer les plans locaux d'urbanisme et cartes communales déjà existants dans la plupart des 38 communes de la CCPCG. Il permet de base pour l'attribution des permis de construction ou des déclarations préalables.

Quel diagnostic. Parthenay-Gâtine a réalisé plusieurs diagnostics (territoire agricole et de l'habitat), ainsi qu'un état initial de l'environnement, tous consultables sur le site Internet de la collectivité. Ces documents permettent de

mettre en évidence des données-clés sur le territoire, d'une superficie de 856 km² et dont 85 % des espaces sont agricoles. On y apprend également qu'un tiers des 37 762 habitants sont âgés de 40 ans et plus. « Il y a un vieillissement plus prononcé de la population par rapport aux territoires urbains. Les besoins en logement, service et mobilité vont donc évoluer », constate Vincent Touchard, chargé de mission au service aménagement du territoire. Concernant la mobilité, 83 % des déplacements se font en voiture et 42 % des trajets intercommunaux. Les données de la population, logement, économie, environnement, agriculture. L'exposition sera visible dans cinq communes du territoire.

Secondigny. Du lundi 12 au vendredi 16 octobre, à la salle de la Guichetière, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30.

la question

La mobilité, future compétence de Parthenay-Gâtine ?

Parthenay-Gâtine étudie sérieusement la question de devenir une autorité organisatrice de transport. Elle fait partie, avec le Thouarsais, des 35 intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine lauréates d'un appel à manifestations d'intérêt, lancé par l'Agence régionale de l'Adenex (Agence de transition énergétique). Dans ce cadre, la collectivité bénéficiera d'un accompagnement personnalisé, d'un ou de quelques maîtres d'œuvre, qui ne sont pas obligatoires », explique Jean-Michel Prieur, président de la CCPCG.

dans la ville

CHND. Standard au 05 49 68 49 68, prise de rendez-vous au 05 49 68 29 77.

Mairie de ville et de communauté. De 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

Débat. De 9 h à 12 h 45 et de 13 h 45 à 17 h 45.

Musée. De 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Police municipale. Tél. 05 49 94 90 08.

Ludoloch. De 10 h 30 à 18 h.

Cité de Gâtine. 35, rue Louis-Agellin, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Centre aquatique Gâtine. De 12 h à 18 h et de 18 h à 20 h sur réservation au 05 49 71 08 50 ou à l'accueil.

Secours populaire. Permanence de 14 h 30 à 17 h, pour l'aide alimentaire et l'ouverture du vestiaire.

CLCV. 2, rue Ernest-Pérou, de 18 h à 19 h, tél. 05 49 94 08 54.

utile

La Nouvelle République

28, rue Jean-Jaures. Tél. 05 49 95 04 30. Agence française de public. parthenay@afp.fr

Abonnements et portage. Ligne des abonnés: tél. 05 47 37 70 45 (après 14 h, après appel local), de lundi au vendredi, de 8 h à 18 h et le samedi, de 9 h à 12 h.

Publicité. NR Communication. Tél. 05 49 95 04 30, 06 74 88 24 64, carole.lumiere@nr-communication.fr

Une exposition itinérante sur le PLUI



À droite, Jean-Michel Prieur et Didier Voy, aux côtés des techniciens du service urbanisme, devant l'exposition.

Dans le cadre de la phase de concertation du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), la communauté de communes Parthenay-Gâtine propose une exposition itinérante à l'intention des élus et de la population. Celle-ci se compose de plusieurs panneaux d'information qui synthétisent les données du diagnostic en matière de population, logement, économie, environnement, agriculture. L'exposition sera visible dans cinq communes du territoire.

Secondigny. Du lundi 12 au vendredi 16 octobre, à la salle de la Guichetière, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30.

La Peyratte. Du lundi 19 au vendredi 23 octobre, de 13 h 45 à 17 h, à la mairie.

Thénac. Du lundi 26 au vendredi 30 octobre, à la mairie, tous les matins, de 8 h 30 à 12 h, le lundi après-midi, de 14 h 30 à 17 h 30, et le vendredi après-midi, de 14 h 30 à 16 h 30.

Parthenay. Du lundi 3 au vendredi 7 novembre, à la médiathèque, le mardi et le vendredi, de 18 h à 19 h, le mercredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, et le samedi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Vasles. Du lundi 9 au vendredi 13 novembre, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, à la mairie (fermeture le 13 novembre).

Le Tallud - Découvrir le PLUI en itinérance

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, samedi 10 octobre 2020, 326 mots

Une exposition itinérante présente les enjeux du PLUI dans plusieurs communes de Gâtine.

L'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) a été lancée en 2018 par Parthenay-Gâtine. Les phases de diagnostic et de définition des enjeux viennent d'aboutir.

Pour une plus large diffusion du travail, la collectivité a entrepris de publier les données issues de ces travaux lors d'une exposition itinérante. Cette exposition propose un instantané riche et détaillé de Parthenay-Gâtine. Une base de réflexion pour se projeter et dessiner le territoire de demain.

Ce projet d'intérêt général sera approuvé en 2023

Chaque commune avait au préalable élaboré son propre document d'urbanisme (Plan d'occupation des sols, PLU), carte communale ou, en absence de document, la Réglementation nationale d'urbanisme (RNU).

Les choses vont changer avec le PLUI. Les 38 communes seront couvertes par un seul et même document. Ce projet d'intérêt général lancé en 2018, dont l'élaboration durera 5 ans, sera approuvé par le conseil communautaire en 2023. La phase 2019 à 2020, en concertation avec les institutions, les organismes, les associations, les professionnels et les habitants, présente le diagnostic et les enjeux multithématiques : environnement, habitat, agriculture, économie.

Côté pratique, « on sait quelles sont les terres ouvertes à l'urbanisation (habitat, économie) et qui sera classée en terre agricole pour protéger l'outil de production. Des zonages de protection naturelle sont réglementés, on sait aussi comment on peut construire, comment protéger l'environnement et l'outil agricole, les mettre en valeur, et comment créer la qualité architecturale » explique le président Jean-Michel Prieur.

L'exposition est visible à Secondigny, salle La Guichetière, du 12 au 16 octobre. À la mairie de La Peyratte, du 19 au 23 octobre. À la mairie de Thénac, du 26 au 30 octobre. À la Médiathèque de Parthenay, du 3 au 7 novembre. À la mairie de Vasles, du 9 au 13 novembre.



Vincent Touchard, chargé de mission planification, Ludovic Thirloux, directeur du service aménagement du territoire, Didier Voy, vice-président en charge du projet territoire et le président Jean-Michel Prieur.

10/10/2020 : Courrier de L'Ouest

08/10/2020 : Nouvelle République

Parthenay - Une exposition pour tout savoir sur le Plan local d'urbanisme intercommunal

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, lundi 12 octobre 2020, 224 mots

En 2018, Parthenay-Gâtine a lancé l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). La phase de diagnostic et de définition des enjeux vient de se terminer. Afin que les habitants de la Gâtine prennent connaissance de ce plan, la collectivité leur propose une exposition itinérante.

L'exposition se compose de plusieurs panneaux d'information qui synthétisent les données du diagnostic en matière de population, logement, économie, environnement, agriculture...

Elle sera visible à :

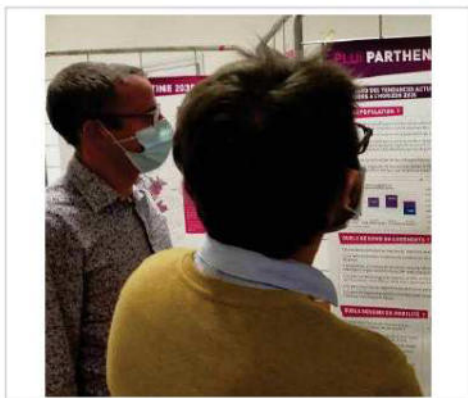
Secondigny, salle La Guichetière, du 12 au 16 octobre, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Mairie de La Peyratte, du 19 au 23 octobre, du lundi au vendredi de 13 h 45 à 17 heures.

Mairie de Thénézay, du 26 au 30 octobre, tous les matins de 8 h 30 à midi, le lundi après-midi de 14 heures à 17 h 30 et le vendredi après-midi de 14 heures à 16 h 30.

Médiathèque de Parthenay, du 3 au 7 novembre, le mardi de 15 heures à 18 heures, le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures, le vendredi de 15 heures à 18 heures et le samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures.

Mairie de Vasles, du 9 au 13 novembre, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures (fermeture le 11 novembre).



L'exposition sera présentée dans toute la Gâtine.

12/10/2020 : Courrier de L'Ouest



13/10/2020 : Radio Gâtine

thénézay

> **Exposition PLUI.** Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), la communauté de communes Parthenay-Gâtine organise une exposition itinérante ouverte à tous. Celle-ci fera étape jusqu'au vendredi 30 octobre, à la mairie de Thénézay. Il sera possible de la consulter tous les matins, de 8 h 30 à 12 h, le lundi après-midi, de 14 h à 17 h 30, et le vendredi après-midi, de 14 h à 16 h 30.

27/10/2020 : Nouvelle République

urbanisme

Le Plan local en concertation

À travers l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qu'elle élabore depuis 2018, la communauté de communes de Parthenay-Gâtine se projette à horizon 2035.

Une exposition itinérante

Les premières études et le diagnostic ont été restitués sous la forme d'une première exposition itinérante synthétisant ces éléments puis, en 2022, le conseil communautaire a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du PLUI.

Une exposition itinérante présentera les orientations de manière synthétique, autour de trois axes : créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine, un territoire rural engagé dans les transitions, et un projet ambitieux de maintien et d'accueil de l'emploi et des habitants.

L'exposition sera présentée à la mairie de Thénézay du 2 au 7 février 2023, puis au palais des congrès de Parthenay du 9 au 14 février, en mairie de Vasles du 16 au

21 février ; en mairie d'Amailloux du 23 au 28 février et à la Maison France services de Secondigny du 2 au 8 mars.

Cinq réunions publiques

Afin de présenter les orientations à la population, cinq réunions publiques (toutes à 18 h) sont organisées, l'occasion d'échanger sur l'avenir du territoire : à la salle des fêtes de Thénézay mercredi 1^{er} février, au palais des congrès de Parthenay mercredi 8 février, au cinéma de Vasles mercredi 15 février, à la

salle polyvalente d'Amailloux mercredi 22 février, et à la salle de la Guichetière à Secondigny, mercredi 1^{er} mars. « Le public pourra notamment donner son avis et réagir aux questionnements concernant le territoire », annonce la communauté de communes en préambule.

Les réactions peuvent aussi se faire par mail à plui@cc-parthenay-gatine.fr, sur registre numérique sur registredemat.fr/plui ou par courrier postal à la communauté de communes.

27/01/2023 : Nouvelle République

Parthenay - L'intercommunalité se projette en 2035

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdeleouest.fr, lundi 30 janvier 2023, 449 mots

À travers l'élaboration de son PLUI (plan local d'urbanisme), la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dit vouloir se projeter sur son devenir à horizon 2035. Depuis 2018, elle travaille à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Les premières études et le diagnostic ont été restitués sous la forme d'une première exposition itinérante synthétisant ces éléments. En 2022, le Conseil communautaire a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du PLUI.

Une exposition itinérante présentera les orientations de manière synthétique, autour de trois axes : «Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine. Un territoire rural engagé dans les transitions. Et un projet ambitieux de maintien et d'accueil de l'emploi et des habitants», explique la Communauté de communes.

Cette exposition sera présentée :

À Thénac, du 2 au 7 février à la mairie ; à Parthenay, du 9 au 14 février au Palais des congrès ; à Vailles, du 16 au 21 février à la mairie ; à Amailoux, du 23 au 28 février à la mairie ; à Secondigny, du 2 au 8 mars à la Maison France services.

Des réunions publiques

Par ailleurs, afin de présenter les orientations à la population, cinq réunions publiques sont organisées sur le territoire

À Thénac, mercredi 1^{er} février à 18 h à la salle des fêtes ; à Parthenay, mercredi 8 février à 18 h au Palais des congrès ; à Vailles, mercredi 15 février à 18 h au cinéma ; à Amailoux, mercredi 22 février à 18 h, salle polyvalente ; à Secondigny, mercredi 1^{er} mars à 18 h à la salle de la Guichetière.

«Les réunions publiques et l'exposition seront des moments d'expression pour la population concernant le projet du PLUI», explique la CCPPG dans un communiqué de presse. «Le public pourra notamment donner son avis et réagir concernant ces questionnements : quels sont nos atouts pour renforcer l'attractivité ? Que faut-il encourager ? Pour quoi fait-il bon vivre sur le territoire de Parthenay-Gâtine ? Selon vous, le territoire de Parthenay-Gâtine doit-il rester dépendant ou peut-il viser l'autonomie, voire devenir producteur d'énergie (territoire à énergie positive) ? Quel(s) type(s) d'énergie(s) faut-il favoriser ? Ou bien freiner ? Quel(s) intérêt(s) la haine peut-elle représenter pour le territoire ? Quels sont les critères principaux qui vous font ou vous feront choisir un logement plus qu'un autre ?»

Les habitants peuvent aussi donner leurs avis par mail : plui@cc-parthenay-gatine.fr, sur registre numérique www.registredemat.fr/plui/parthenay-gatine, par courrier postal adressé à la Communauté de communes.



L'élaboration du plan local d'urbanisme de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est aussi l'occasion de poser le débat sur les énergies renouvelables. © Archives CO – Étienne LIZAMBAR

La Nouvelle République
Lundi 6 février 2023

11

parthenay

urbanisme

PLUI : cinq questions sur la concertation en cours

Ce projet de territoire, et ses orientations avec 2035 comme horizon, est actuellement présenté à travers des réunions publiques et une exposition.

Le projet de communauté de communes de Parthenay-Gâtine présente aujourd'hui son projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) aux habitants. L'élaboration de ce projet de territoire, et ses orientations avec 2035 comme horizon, est actuellement présenté à travers des réunions publiques et une exposition.



Aménagement urbain, environnement, élevage et écoparc parmis les enjeux majeurs de ce projet de territoire. (Photos libres de presse)

Le PLUI, pour Plan local d'urbanisme intercommunal, est un document stratégique qui recense les orientations politiques pour les territoires communaux de Parthenay-Gâtine. C'est une base de travail, commune et partagée en cours d'élaboration en février 2023, qui définira les futures règles, jusqu'en 2035, en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat du territoire de la CCPPG en commun. Aujourd'hui, si le district de Parthenay, avec Châtillon-sur-Thouvenin, Parthenay et Thénac, dispose de ses règles, dont le contenu n'est pas un secret, le PLUI, qui sera le premier document d'urbanisme commun aux 18 communes, se définit. D'ici là, via plusieurs réunions publiques, on vous fera connaître les orientations et les enjeux du territoire.

Quels sont les objectifs du PLUI ?
Desireux de nous faire un bilan, le conseil communautaire de la CCPPG en février 2023, nous a demandé de définir les orientations et les enjeux du territoire. Le PLUI, qui sera le premier document d'urbanisme commun aux 18 communes, se définit. D'ici là, via plusieurs réunions publiques, on vous fera connaître les orientations et les enjeux du territoire.

Comment s'inscrivent les orientations et les enjeux du territoire ?

Les habitants sont invités à des réunions publiques et à s'exprimer sur le projet de territoire. Les orientations du PLUI, qui sera le premier document d'urbanisme commun aux 18 communes, se définit. D'ici là, via plusieurs réunions publiques, on vous fera connaître les orientations et les enjeux du territoire.

Comment ça se passe ?
Le PLUI, qui sera le premier document d'urbanisme commun aux 18 communes, se définit. D'ici là, via plusieurs réunions publiques, on vous fera connaître les orientations et les enjeux du territoire.

agenda

• **CHENILS** : Standard : 05 49 68 40 40 ; graine de renard : 05 49 68 29 77.
• **Hôtel de ville et de communauté** : De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
• **Office de tourisme** : De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.
• **Déchettes** : De 9 h à 17 h 30.
• **Police municipale** : Tél. 05 49 68 40 40.
• **Espace public communautaire** : De 10 h à 17 h 30 sur rendez-vous au 05 49 68 40 40.
• **CLUC** : Tél. 05 49 68 40 40.
• **Centre de formation** : De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.
• **Centre de formation** : De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.
• **Centre de formation** : De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

utile

La Nouvelle République
18 rue Jeanne
Tél. 05 49 68 40 40
Agence de presse au public
info@nouvele-republique.fr
Abonnements et postage
La ligne des abonnés
01 02 01 70 43 (prix d'un appel local du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h et le samedi, de 9 h à 12 h, abonnements et presse)
NR Communication
Tél. 05 49 68 40 40
cristine.lizambar@nouvele-republique.fr

en bref

MÉTAMORPHOSES des animations
Près de 100 vacanciers de février, le réseau des médiathèques propose un programme d'animations culturelles variées : « **André le coiffeur** : Le diamant manqué ». Avec l'inspecteur public, manqué, Anna et Julien pour une série d'articles du nouveau roman de la médiathèque. Mercredi 8 février à 10 h 30 et de 14 h à 17 h 30 à la médiathèque de Parthenay. De 9 h à 12 h 30.
• **À vos manuscrits** : Les parties de bric-à-brac. Dans le salon de la médiathèque de Parthenay, mercredi 8 février à 10 h 30 et de 14 h à 17 h 30. À la médiathèque de Parthenay, mercredi 8 février à 10 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

06/02/2023 : Nouvelle République

30/01/2023 : Courrier de l'Ouest

Radio Gâtine

ACCUEIL ACTUALITÉS ÉMISSIONS ADHÉRE COMMUNIQUER PRÉSENTATION PARTENAIRES CONTACT

Rechercher...

FLOU ANGELE

Actualités / Fil d'actualités / PLUI - La communauté de commune de Parthenay Gâtine tournée vers l'avenir.

PLUI - La communauté de commune de Parthenay Gâtine tournée vers l'avenir.

DERNIÈRES NEWS

- Éric Douba, boulanger-pâtissier Gâtine à la recherche du...
- PLUI - La communauté de commune de Parthenay Gâtine...
- 500 personnes mobilisées à Parthenay contre la réforme de...
- Ballade en Gâtine De la cuisine au Dressing
- Le budget primitif 2023 et la création d'une police "pluri..."

08 FÉVRIER 2023

La communauté de commune de Parthenay Gâtine va consulter toutes les parties prenantes concernant son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le PLUI. Le projet est lancé depuis 2018. Il est maintenant dans une phase de consultation. Mais c'est quoi un PLUI ? explication de la rédaction.

Radio Gâtine
PLUI - La communauté de commune de Parthenay Gâtine...

Partager

08/02/2023 : Radio Gâtine

📍 RN149, énergie, environnement : les élus de Parthenay-Gâtine sous le feu des questions

Lors de la réunion publique qu'ils ont tenue, mercredi 8 février, à Parthenay, les élus de la communauté de communes n'ont étudié aucune question d'actualité.



Vincent Touchard, directeur de l'Urbanisme, Didier Voy en charge de l'urbanisme au sein de la Communauté de communes et Jean-Michel Prieur, président de la communauté de communes. | CO – HUGUES TIZON

Le Courrier de l'Ouest La rédaction avec Hugues TIZON, correspondant.
Publié le 09/02/2023 à 16h06

Une seule question résume la soirée. À quoi ressemblera le territoire de Parthenay-Gâtine à l'horizon 2035 ? Les élus de la communauté de communes Parthenay-Gâtine planchent sur cette question depuis plusieurs années, dans le cadre de la rédaction du Plan local d'urbanisme intercommunautaire, le PLUI.

Ils ont tenu une réunion publique à Parthenay, mercredi soir 8 février, pour tenter d'associer les citoyens à cette problématique. Mais seuls une dizaine d'habitants ont fait le déplacement. De nombreux fauteuils du palais des congrès sont restés vides.

Les habitants présents ont néanmoins eu la chance d'échanger avec les élus locaux, dont Jean-Michel Prieur, maire de Parthenay et président de la comcom Parthenay-Gâtine. Ces derniers ont participé au jeu des questions-réponses. Plusieurs thématiques ont été abordées : l'attractivité du territoire, l'autonomie énergétique, les transports, les logements et les haies.

« Le rôle des haies, un sujet important »

La question des haies a ouvert le bal. « **Le rôle des haies est important. Mais quid de l'agroforesterie ?** » lance Claude Garnier, habitant de Parthenay. Jean-Michel Prieur le reconnaît volontiers. « **Le rôle des haies est un sujet important, à défaut sensible. C'est un élément clé de notre identification comme territoire. Il faut garder les haies, les classer mais c'est cela le plus difficile. Pour cela, nous devons associer tous les acteurs, population comme syndicats agricoles. C'est un aspect sensible car cela impacte aussi le rôle de l'élevage que nous devons maintenir. Nous devons prendre le temps de la réflexion.** »

Transition énergétique : « faire beaucoup mieux »

La transition énergétique et la crise de l'énergie n'ont jamais été autant d'actualité. « **Le territoire produit 15 % de l'énergie qu'il consomme. Je pense que nous pouvons faire beaucoup mieux notamment avec l'éolien, le photovoltaïque ou même la méthanisation** » juge Jean-Michel Prieur.

« **Et qu'en est-il du déploiement des panneaux photovoltaïques ?** » lance une habitante de Parthenay. « **C'est un gros enjeu de ces prochaines années et même des années à venir.** »

La communauté de communes Parthenay-Gâtine réfléchit par exemple à optimiser le site du marché aux bestiaux. Les panneaux photovoltaïques installés sur la toiture produisent de l'électricité depuis 2016. Mais la comcom veut faire davantage.

À savoir : Plus d'élus que d'habitants

Une trentaine de personnes étaient présentes lors de la réunion publique organisée ce mercredi soir à Parthenay. Une dizaine de citoyens et une vingtaine d'élus environ. Il y avait plus d'élus locaux que d'habitants. Le thème du Plan local d'urbanisme intercommunautaire ne passionne pas.

De nouvelles réunions publiques au sujet du PLUI sont prévues dans les prochaines semaines : à Vases mercredi 15 février à 18 heures au cinéma, à Amailloux, mercredi 22 février à 18 heures à la salle polyvalente et à Secondigny, mercredi 1^{er} mars à 18 heures à la salle de la Guichetière.

L'objectif du PLUI est de « **faire correspondre les besoins, les projets et les aspirations locales avec les grands enjeux sociaux, environnementaux et économiques** ».

09/02/2023 : Courrier de l'Ouest

vasles

Les objectifs du PLUi présentés

Mercredi 15 février, à la salle de cinéma de Vasles, le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été présenté à environ trente-cinq personnes dont les maires de communes concernées : Thierry Parnaudeau, Didier Gaillard, Nicolas Gamache et Sylvain Rouvreau. Didier Voy, maire du Tallud et vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, a tout d'abord expliqué l'objectif de la réunion : « Il s'agit de prendre le pouls du public. Démarré en 2018, ce projet devra être validé par les communes en 2025 pour 12 ans. C'est un document transversal qui traite de nombreuses thématiques et répond à une obligation légale. »

L'attractivité de la Gâtine au cœur de la démarche

Le questionnaire de départ des élus communautaires « Pourquoi des personnes veulent venir vivre en Gâtine ? » a induit les axes d'objectifs du Plan d'aménagement et de dévelop-

pement durable (PADD). Par exemple : comment ne pas perdre l'atout paysager que représentent les haies, comment préserver les ressources et milieux naturels supports de biodiversité, quelles énergies vertes développer sur le territoire, comment favoriser le maintien de l'élevage, les circuits courts, etc ?

Ce projet au service de l'attractivité du territoire doit aussi prendre en compte le maintien et l'accueil des activités économiques, comme les offres de proximité offertes sur Vasles et Ménigoute. De même qu'un plan d'accompagnement pour développer le numérique et le télétravail dans des tiers-lieux.

L'éolien réglementé

À la proposition d'une transition énergétique adaptée, les représentants des associations opposées à l'installation d'éoliennes en Gâtine ont demandé : « Pourquoi êtes-vous en recherche d'emplacements pour l'éolien ? Doit-on continuer dans cette absurdité alors que les populations locales y sont oppo-

sées ? » Le PLUi pourra définir des zones sans éolien. Par ailleurs, dans le projet de Parc naturel régional, des règles ont été fixées qui devraient limiter l'installation de mâts éoliens.

Consultation en ligne et en mairie

Des questions diverses ont été posées à l' élu et aux techniciens David Guillon et Rodolphe Perlade.

Il ne leur a pas toujours été possible de répondre, certaines concernant le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le zonage des parcelles.

En attendant l'enquête publique, le projet est en ligne sur le site de la CCPG et les habitants peuvent d'ores et déjà donner leur avis via internet ou en mairie.

Projet : <https://www.cc-parthenay-gatine.fr/au-quotidien/urbanisme/projet-plan-local-urbanisme-intercommunal-plui>
Consultation : www.registredemat.fr/plui-parthenay-gatine

Amailloux. Le Plan local d'urbanisme intercommunal présenté aux habitants



Les intervenants de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine ont expliqué leurs objectifs du PLUi. | CO

Le Courrier de l'Ouest

Publié le 03/03/2023 à 05h22

Abonnez-vous

Mercredi 22 février, à la salle polyvalente, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été présenté à une vingtaine de personnes. Didier Voy, maire du Tallud et vice-président de la Communauté de communes en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, a expliqué l'objectif de la réunion. Ce projet a démarré en 2018 et devra être validé par les communes en 2025 pour 12 ans. « C'est un document transversal qui traite de nombreuses thématiques telles que l'agriculture, le commerce, l'environnement, les transports, l'activité économique, le tourisme, le patrimoine, etc. ainsi qu'une démarche solidaire et un outil qui régit le droit des sols de chaque parcelle publique ou privée. »

Les techniciens David Guillon et Rodolphe Perlade ont commenté les rétroprojections. Des questions ont été posées sur les énergies nouvelles, le maintien de l'élevage, l'importance des haies dans le paysage gâtinais et l'environnement.

Le projet est en ligne sur le site de la communauté de communes. Des remarques peuvent être formulées via internet ou en mairie.

Projet : <https://www.cc-parthenay-gatine.fr/au-quotidien/urbanisme/projet-plan-local-urbanisme-intercommunal-plui>

Consultation : www.registredemat.fr/plui-parthenay-gatine

03/03/2023 : Courrier de l'Ouest

ANNEXE 3 : EXEMPLES DE PARUTIONS DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX

PLAN LOCALE D'URBANISME INTERCOMMUNAUTAIRE

URBANISME

PLUi : Exposition et concertation

Depuis 2018, la Communauté de communes travaille à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Après la réalisation du diagnostic, les élus ont travaillé en 2021-2022 sur les orientations pour aménager le territoire de 2024-2035.



■ Votre avis nous intéresse !

2023 ouvre une nouvelle phase de travail : l'écriture du règlement qui va déterminer les travaux possibles ou non sur votre lieu d'habitation ou d'activité. C'est à ce moment-là que vont être définis les différents zonages : zone urbaine, zone à urbaniser, zone naturelle, zone agricole.

Si vous avez une activité économique particulière

Si vous avez des questions sur des futurs projets

Si vous souhaitez signaler du patrimoine bâti ou des arbres remarquables autour de chez vous.

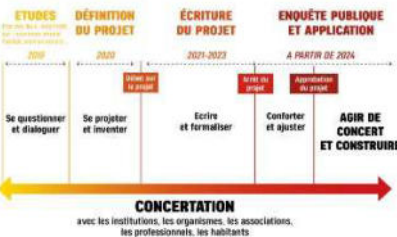
Manifestez-vous !

- Auprès du service urbanisme de Parthenay-Gâtine plui@cc-parthenay-gatine.fr
- Dans le cahier de concertation de votre commune, mis à disposition à la mairie

■ Une exposition itinérante sur le territoire au 1^{er} trimestre 2023

Cette exposition présentera dans différentes communes du territoire de Parthenay-Gâtine les orientations politiques pour aménager le territoire de 2024 à 2035, autour de trois axes :

- Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine
- Un territoire rural engagé dans les transitions
- Un projet ambitieux de maintien de l'accueil de l'emploi et des habitants



CONCERTATION
avec les institutions, les organismes, les associations, les professionnels, les habitants

Extrait du bulletin municipal d'Allonne de 2023

Parthenay-Gâtine vous informe

Tous les projets, toutes les actualités : cc-parthenay-gatine.fr
parthenay-gatine@cc-parthenay-gatine.fr Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

URBANISME

PLUi : Exposition et concertation

Depuis 2018, la Communauté de communes travaille à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Après la réalisation du diagnostic, les élus ont travaillé en 2021-2022 sur les orientations pour aménager le territoire de 2024-2035.



■ Votre avis nous intéresse !

2023 ouvre une nouvelle phase de travail : l'écriture du règlement qui va déterminer les travaux possibles ou non sur votre lieu d'habitation ou d'activité. C'est à ce moment-là que vont être définis les différents zonages : zone urbaine, zone à urbaniser, zone naturelle, zone agricole.

Si vous avez une activité économique particulière

Si vous avez des questions sur des futurs projets

Si vous souhaitez signaler du patrimoine bâti ou des arbres remarquables autour de chez vous.

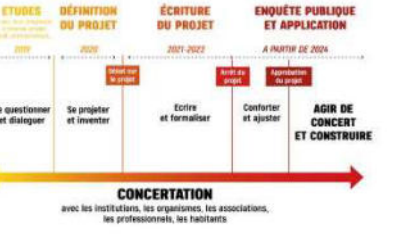
Manifestez-vous !

- Auprès du service urbanisme de Parthenay-Gâtine plui@cc-parthenay-gatine.fr
- Dans le cahier de concertation de votre commune, mis à disposition à la mairie

■ Une exposition itinérante sur le territoire au 1^{er} trimestre 2023

Cette exposition présentera dans différentes communes du territoire de Parthenay-Gâtine les orientations politiques pour aménager le territoire de 2024 à 2035, autour de trois axes :

- Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine
- Un territoire rural engagé dans les transitions
- Un projet ambitieux de maintien de l'accueil de l'emploi et des habitants



CONCERTATION
avec les institutions, les organismes, les associations, les professionnels, les habitants

Les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : Adilly, Allonne, Amailloix, Aubigny, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Feneberg, Fomperron, Gournay, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyrière, Lagon, Le Retail, Le Tallud, Les Châtelliers, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Cheux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérisson, Pressigny, Refraines, Saint-Aubin-le-Cloux, Saint-Germain-de-Lengue-Chaume, Saint-Germier, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vassies, Vauzeux, Vautrais, Vernoux-en-Gâtine, Vienney

Extrait du bulletin municipal de Ménigoute de 2023

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi : Exposition et concertation

Depuis 2018, la Communauté de communes travaille à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Après la réalisation du diagnostic, les élus ont travaillé en 2021-2022 sur les orientations pour aménager le territoire de 2024-2035.

2023 ouvre une nouvelle phase de travail : l'écriture du règlement qui va déterminer les travaux possibles ou non sur votre lieu d'habitation ou d'activité. C'est à ce moment-là que vont être définis les différents zonages : zone urbaine, zone à urbaniser, zone naturelle, zone agricole.

Si vous avez une activité économique particulière

Si vous avez des questions sur des futurs projets

Si vous souhaitez signaler du patrimoine bâti ou des arbres remarquables autour de chez vous.

Manifestez-vous !

- Auprès du service urbanisme de Parthenay-Gâtine plui@cc-parthenay-gatine.fr
- Dans le cahier de concertation de votre commune, mis à disposition à la mairie

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE SUR LE TERRITOIRE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Cette exposition présentera dans différentes communes du territoire de Parthenay-Gâtine les orientations politiques pour aménager le territoire de 2024 à 2035, autour de trois axes :

- Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine
- Un territoire rural engagé dans les transitions
- Un projet ambitieux de maintien de l'accueil de l'emploi et des habitants



INFOS CCPG

Extrait du bulletin municipal de la Ferrière-en-Parthenay de 2023

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Parthenay-Gâtine vous informe

Tous les projets, toutes les actualités : cc-parthenay-gatine.fr
parthenay-gatine@cc-parthenay-gatine.fr Communauté de communes de Parthenay-Gâtine

URBANISME

PLUi : Exposition et concertation

Depuis 2018, la Communauté de communes travaille à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Après la réalisation du diagnostic, les élus ont travaillé en 2021-2022 sur les orientations pour aménager le territoire de 2024-2035.



■ Votre avis nous intéresse !

2023 ouvre une nouvelle phase de travail : l'écriture du règlement qui va déterminer les travaux possibles ou non sur votre lieu d'habitation ou d'activité. C'est à ce moment-là que vont être définis les différents zonages : zone urbaine, zone à urbaniser, zone naturelle, zone agricole.

Si vous avez une activité économique particulière

Si vous avez des questions sur des futurs projets

Si vous souhaitez signaler du patrimoine bâti ou des arbres remarquables autour de chez vous.

Manifestez-vous !

- Auprès du service urbanisme de Parthenay-Gâtine plui@cc-parthenay-gatine.fr
- Dans le cahier de concertation de votre commune, mis à disposition à la mairie

■ Une exposition itinérante sur le territoire au 1^{er} trimestre 2023

Cette exposition présentera dans différentes communes du territoire de Parthenay-Gâtine les orientations politiques pour aménager le territoire de 2024 à 2035, autour de trois axes :

- Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine
- Un territoire rural engagé dans les transitions
- Un projet ambitieux de maintien de l'accueil de l'emploi et des habitants



CONCERTATION
avec les institutions, les organismes, les associations, les professionnels, les habitants

Extrait du bulletin municipal de Pougne-Hérisson de 2023

PLUi

Projet de
Plan local
d'urbanisme
intercommunal

Phase de
diagnostic

PARTHENAY-GÂTINE 2035



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

EXPOSITION

**Population, logement, économie,
environnement, agriculture, ...
Tout savoir sur votre territoire**

- ▶ **Secondigny**, Salle La Guichetière, **du 12 au 16 octobre**, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ▶ Mairie de **La Peyratte**, **du 19 au 23 octobre**, du lundi au vendredi de 13h45 à 17h
- ▶ Mairie de **Thénézay**, **du 26 au 30 octobre**, tous les matins de 8h30 à 12h, le lundi après-midi de 14h à 17h30 et le vendredi après-midi de 14h à 16h30
- ▶ Médiathèque de **Parthenay**, **du 3 au 7 novembre**, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le vendredi de 15h à 18h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- ▶ Mairie de **Vasles**, **du 9 au 13 novembre**, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (fermeture le 11 novembre)

Retrouvez toutes les infos sur parthenay-gatine.fr

PLUi

OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Urbanisme, habitat, environnement, énergie, économie, ...

PARTHENAY-GÂTINE

en 2035?

5 réunions publiques ▶ 18H

5 lieux d'exposition [Heures d'ouvertures habituelles]

Thénezay : 1^{er} février – Salle des fêtes / du 2 au 7 février – Mairie
Parthenay : 8 février – Palais des congrès / du 9 au 14 février – Palais des congrès
Vasles : 15 février – Cinéma / du 16 au 21 février – Mairie
Amailloux : 22 février – Salle polyvalente / du 23 au 28 février – Mairie
Secondigny : 1^{er} mars – Salle de la Guichetière / du 2 au 8 mars – Maison France services

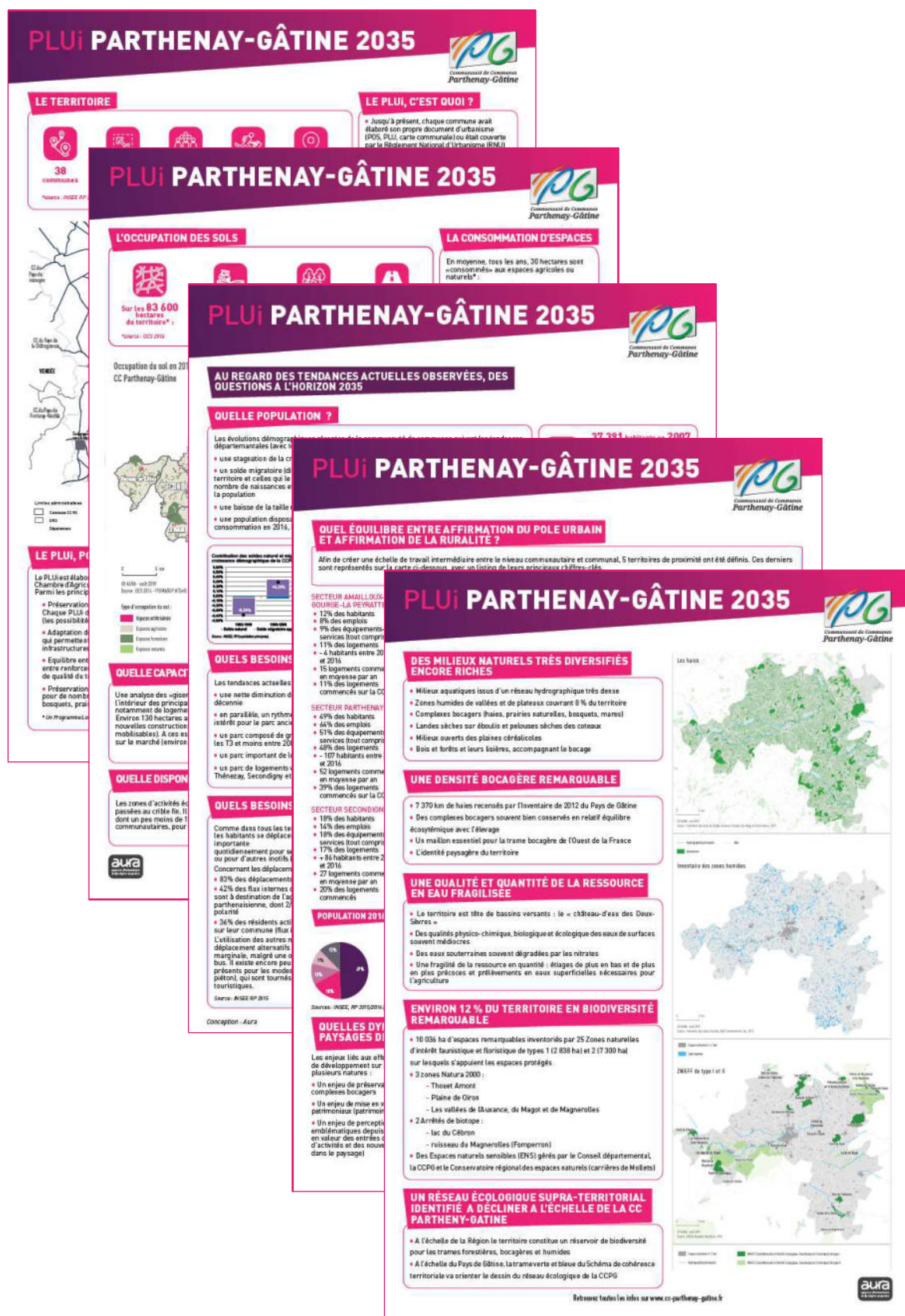


Votre avis nous intéresse !

2, rue de la Citadelle - CS 80192 – 79200 PARTHENAY Cedex

parthenay-gatine.fr

Réalisation : Service communication de Parthenay-Gâtine.



Panneaux d'exposition : Restitution du Diagnostic du PLUi

PLUi PARTHENAY-GÂTINE 2035

Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

LE TERRITOIRE

38 communes
834 km²
Source : INSEE RP 2019

LE PLUI, C'EST QUOI ?

Jusqu'à présent, chaque commune avait élaboré son propre document d'urbanisme (POS, PLU, carte communale) ou était couverte par...

PLUi PARTHENAY-GÂTINE 2035

Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

AXE 1 | CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A L'ATTRACTIVITE DE PARTHENAY-GATINE

Le développement de l'attractivité du territoire constitue l'objectif principal des politiques publiques portées par la Communauté de communes. C'est un enjeu majeur dont les leviers d'actions sont multiples : démographique, économique, accès à une offre de logements adaptés à ses besoins ou encore d'accès équilibré aux services et équipements publics.

RENFORCER L'ORDRE ET AFFIRMER LE RÔLE

Afin de renforcer l'attractivité des communes la priorité est :

- Qualifier l'agglomération pour l'ensemble du territoire.
- Maintenir les équilibres de modes de développement et équipements locaux notamment.

PLUi PARTHENAY-GÂTINE 2035

Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

AXE 2 | UN TERRITOIRE RURAL ENGAGÉ DANS LES TRANSITIONS

L'élaboration du PLUi s'inscrit dans un contexte de transitions multiples : agricole, énergétique, écologique, numérique, démographique, alimentaire...

L'activité agricole joue un rôle majeur sur le territoire, activité économique à part entière. Elle est également garante de la préservation des paysages et de leur intérêt écologique (maillage bocager, de la Gâtine et plaine céréalière).

TENIR COMPTE DES ENJEUX ET DU RÔLE MAJEUR

Secteur en pleine transition (évolution de la demande des habitants et des entreprises...), la question notamment est :

- Favoriser la maintien (arboriculture, ...)
- Permettre la diversification (possibilités de création de se...)
- Concilier les enjeux agricoles pour les ressources (énergie).

PLUi PARTHENAY-GÂTINE 2035

Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

AXE 3 | UN PROJET AMBITIEUX DE MAINTIEN ET D'ACCUEIL DE L'EMPLOI ET DES HABITANTS

Le PLUi s'appuie sur des prévisions économiques et démographiques qui permettent de quantifier les besoins en surfaces allouées aux logements, aux espaces d'activités ainsi qu'aux équipements ou aux infrastructures qui doivent les accompagner.

PLUi PARTHENAY-GÂTINE 2035

Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

VOUS AVEZ LA PAIX

Quel est l'intérêt de ce territoire ?

39 000 habitants
12 ans (+160 habitants)
plus de 13 logements à venir

PLUi PARTHENAY-GÂTINE 2035

Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

CARTE DE SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Un projet ambitieux au service de l'attractivité de territoire

- Renforcer le rôle de pôle rural de Parthenay-Gâtine pour accueillir les habitants et les entreprises.
- Prévoir la préservation des paysages et de leur intérêt écologique (maillage bocager, de la Gâtine et plaine céréalière).
- Favoriser la préservation des paysages et de leur intérêt écologique (maillage bocager, de la Gâtine et plaine céréalière).
- Favoriser la préservation des paysages et de leur intérêt écologique (maillage bocager, de la Gâtine et plaine céréalière).

Un territoire rural engagé dans les transitions

- Attirer la culture et les activités sportives et accompagner les habitants.
- Promouvoir l'agriculture et l'écologie pour les entreprises.
- Promouvoir l'agriculture et l'écologie pour les entreprises.
- Promouvoir l'agriculture et l'écologie pour les entreprises.

Limites des communes

- Communes CC PG
- CC
- Pays de la Gâtine
- Pays de la Gâtine

OÙ LE CONSULTER / CONTRIBUER ?

Où s'informer sur le projet du PLUi ?

L'ensemble des documents sont disponibles en téléchargement ou en consultation sur : www.cc-parthenay-gatine.fr/le-projet-du-plui

Où contribuer ?

À tout moment, vous pouvez réagir, faire part de vos réflexions, de vos attentes...

Plusieurs options s'offrent à vous :

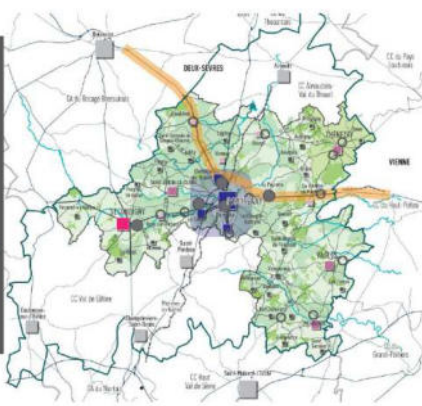
- Par mail : à l'adresse suivante : plui@cc-parthenay-gatine.fr
- Grâce au registre électronique public prévu à cet effet : <https://www.registrepublic.fr/parthenay-gatine>
- Par courrier à l'adresse suivante : À l'attention de M. Le Président de Parthenay-Gâtine, CC BD 190 - 2, Place de la Citadelle - 79200 PARTHENAY GATINE
- En déposant un commentaire dans le registre de concertation prévu à cet effet au Service Aménagement de l'Édifice de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine - 7, rue Bérenger 79200 PARTHENAY
- Pour toute demande à caractère privé, par courrier auprès de votre Maire ou par mail : plui@cc-parthenay-gatine.fr

Panneaux d'exposition : Evenement autour de la synthèse du PADD

ANNEXE 6 : SUPPORT DE PRESENTATION POUR LES REUNIONS PUBLIQUES

**Réunion publique
PLUi**

**Projet
d'Aménagement et de
Développement
Durables (PADD)**



CCPPG
Communauté de Communes
du Pays de Gisors

aura
aménagement durable
de l'agglomération gironnoise

Un PLUi C'est quoi ?

aura
aménagement durable
de l'agglomération gironnoise

Introduction : un PLUi c'est quoi ?

UN DOCUMENT STRATÉGIQUE
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) traduit le projet politique de la Communauté de communes pour les 12 prochaines années.

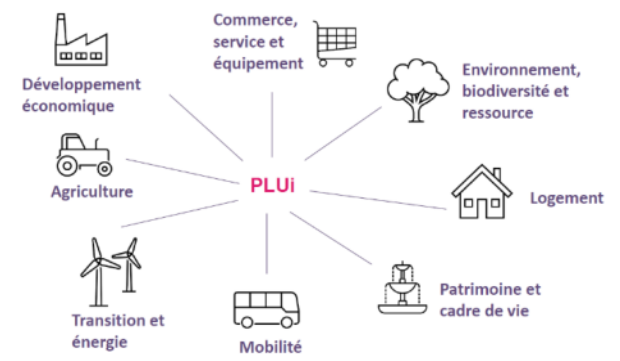
UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE
Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de la Communauté de communes. Il vise à répondre aux besoins de l'ensemble de la population : habitat équipement, commerce, etc.

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE
Le PLUi est le document qui régit le droit des sols de chaque parcelle publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme locaux (RNU, PLU, carte communale, etc.)

aura
aménagement durable
de l'agglomération gironnoise

Introduction : un PLUi c'est quoi ?

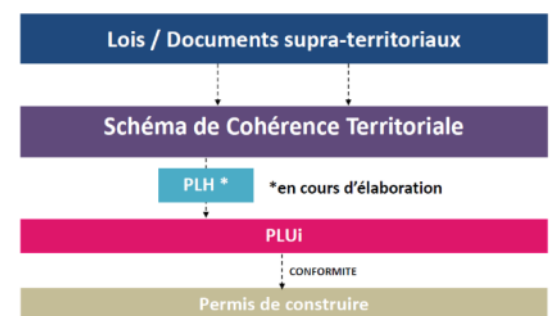
UN DOCUMENT TRANSVERSAL QUI TRAITE DE NOMBREUSES THÉMATIQUES



aura
aménagement durable
de l'agglomération gironnoise

Introduction : un PLUi c'est quoi ?

UNE DÉMARCHE ENCADRÉE ET UNE APPLICATION À LA PARCELLE



aura
aménagement durable
de l'agglomération gironnoise

Introduction : un PLUi c'est quoi ?

LES ÉTAPES DE SA FABRICATION ET LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2018	2022	2023	2024	2025
DIAGNOSTIC Quelle est la situation actuelle ? Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte dans la démarche	PADD Quelle stratégie pour l'avenir ? Projet politique et stratégique, objectifs de développement à 12 ans	RÈGLEMENT Quelles règles pour y parvenir ? Définition de règles applicables aux permis de construire par types de zones	VALIDATION Qu'en pensent les partenaires et la population ? Consultation des partenaires puis enquête publique puis contrôle de légalité et enfin entrée en vigueur	

↑
Nous en sommes là

aura
aménagement durable
de l'agglomération gironnoise

Le PADD – Projet d'Aménagement et de Développement durables

Le PADD ?

Un document d'orientation stratégique qui définit les choix de la collectivité en matière d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement ;

Un « programme » visant à répondre aux besoins exprimés dans le diagnostic ;

Un document fixant des objectifs chiffrés en matière de modération de la consommation d'espace.

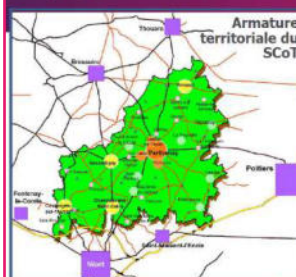


Résumé en deux parties:

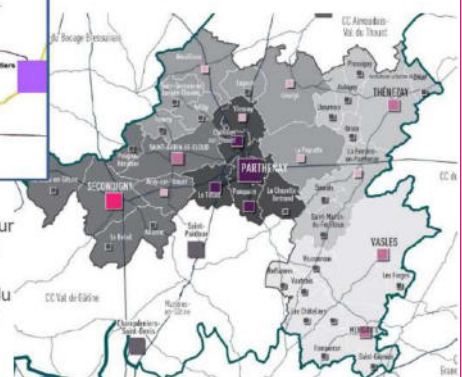
- Un projet ambitieux au service de l'attractivité du territoire
- Un territoire rural engagé dans les transitions

Partie 1: Un projet ambitieux au service de l'attractivité du territoire

Un projet ambitieux au service de l'attractivité du territoire



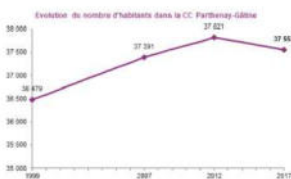
Concentrer les dynamiques sur les centralités, tout en tenant compte des spécificités territoriales



- affirmer le rôle différencié des communes et s'appuyer sur le maillage de l'ensemble des bourgs (revitalisation) ;
- Penser le développement du pôle urbain central à l'échelle de l'agglomération ;

Un projet ambitieux au service de l'attractivité du territoire

Vers un territoire de 39 000 habitants en 2035



- Un projet qui mise sur l'accueil de 100 à 120 habitants de plus par an
- Une ambition revue à la hausse suite à la crise COVID et la reprise du marché immobilier
- Développer une offre de logements plus diversifiée, adaptée aux populations actuelles et attendues (jeunes, meublés pour les actifs de passage, offre pour faire face au vieillissement de la population...)

Un projet ambitieux au service de l'attractivité du territoire

Favoriser la mise en valeur patrimoniale, paysagère et rurale de l'ensemble du territoire

- Privilégier la réhabilitation du parc bâti existant et le renouvellement urbain aux opérations d'extension de l'urbanisation
- Préserver le caractère des villages et le cadre de vie en contraignant l'urbanisation diffuse en milieu rural
- Préserver des espaces de nature au sein des espaces urbanisés, ou en permettre la création là où ils manquent



Une qualité du cadre de vie au service des habitants et vectrice d'attractivité

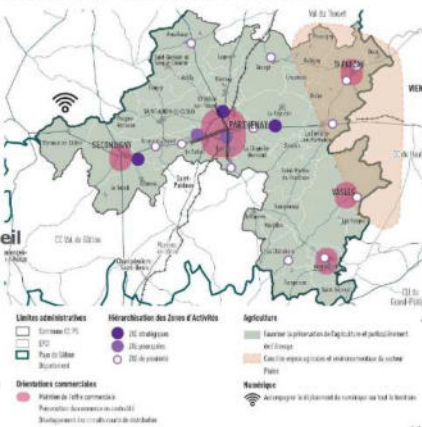
Un projet ambitieux au service de l'attractivité du territoire

Favoriser l'accessibilité et les mobilités sur l'ensemble du territoire

- Permettre la finalisation de l'aménagement en 2X2 voies de la RN 149
- Promouvoir l'usage du réseau ferré (ferroviarité), dans la perspective d'une stratégie de développement économique à long terme

Organiser le maintien et l'accueil des activités économiques

- identification de secteurs stratégiques ;
- maillage du territoire avec une logique de proximité ;



Partie 2 : Un territoire rural engagé dans les transitions

Un territoire rural engagé dans les transitions

Affirmer le rôle central des activités agricoles et en accompagner les évolutions

- Favoriser le **maintien de l'élevage** (en tant qu'activité économique à part entière, mais aussi en tant que garant de la préservation de la richesse paysagère et environnementale du territoire), ainsi que les autres productions (polyculture-élevage, arboriculture,...)
- Permettre la **diversification des exploitations** (en ouvrant les possibilités de créations de vente directe à la ferme, d'ouvertures de gîtes ...)
- Encourager les logiques de filière et le développement des **circuits courts**

Un territoire rural engagé dans les transitions

Pour une transition écologique et énergétique adaptée au territoire

Principales orientations générales en matière de développement des énergies renouvelables :

- Mettre en évidence l'importance d'une consommation raisonnée des énergies
- Optimiser l'intégration des dispositifs de production énergétique dans le paysage et l'environnement
- Privilégier le photovoltaïque sur foncier dégradé et artificialisé (toitures, parkings, friches ...) et l'encadrer sur des espaces agricoles ou agro-naturels, quelle que soit la valeur agronomique

Un territoire rural engagé dans les transitions

Préserver les ressources et milieux naturels, supports de la biodiversité et des activités humaines

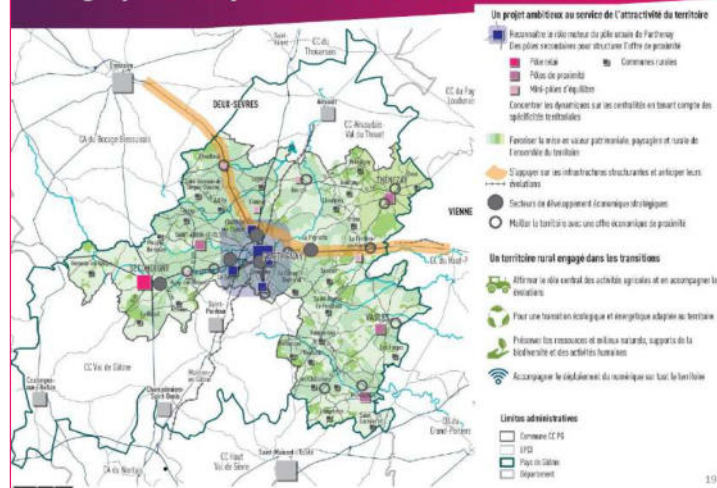
- Et en premier lieu, la **ressource « sols »** (rôle majeur pour l'alimentation, la séquestration du carbone, la biodiversité...) / (Limitation de la consommation d'espaces) :
 - Diviser de 50 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers
 - Mobiliser le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes et optimiser l'usage des sols en visant la qualité des espaces et des projets, l'intégration au site et le bien-être des habitants
- Préserver et valoriser les **milieux naturels, supports de l'activité agricole** ;
- Porter une attention particulière à la ressource en **eau** ;

Un territoire rural engagé dans les transitions

Accompagner le déploiement du numérique et de ses usages

- Faciliter l'accès aux services et loisirs numériques pour l'ensemble de la population et des entreprises
- Favoriser le développement du télétravail et des espaces de co-working en milieu rural

Cartographie de synthèse du PADD



Vous avez la parole !

Durant la durée de l'événement des réunions publiques et de l'exposition itinérante qui va parcourir le territoire, nous vous invitons à donner votre avis sur des sujets importants pour notre territoire et son avenir.

Comment nous allons recueillir votre avis ? **3 possibilités :**

Durant les 5 réunions publiques lors des débats :

- Thénéazay – 01/02/2023
- Parthenay – 08/02/2023
- Vasles – 15/02/2023
- Amailoux – 22/02/2023
- Secondigny – 01/03/2023



Lors de l'exposition itinérante :

- Thénéazay – 02 au 07 février 2023
- Parthenay – 09 au 14 février 2023
- Vasles – 16 au 21 février 2023
- Amailoux – 23 au 28 février 2023
- Secondigny – 02 au 08 mars 2023

Vous trouverez sur les panneaux les logos ci-dessous :



Vous aurez la possibilité de répondre aux questions sur place tout en laissant votre avis dans une urne.

De manière dématérialisée via un registre en ligne disponible à partir du 09/03/2023 jusqu'au XX



Comité de pilotage / scénarii – 16 décembre 2020 – Parthenay

Vous avez la parole !

A votre avis quels sont nos atouts pour renforcer l'attractivité ?

Autrement dit, que faut-il encourager ? Pourquoi fait-il bon vivre sur le territoire de Parthenay-Gâtine ?

Quel(s) intérêt(s) la haie peut-elle représenter pour le territoire ?

Selon vous, le territoire de Parthenay Gâtine doit-il rester dépendant où peut-il viser l'autonomie voire devenir producteur d'énergie (territoire à énergie positive) ?

Quel type(s) d'énergie(s) faut-il favoriser ? ou bien freiner ?

A votre avis, quels sont les critères principaux qui vous font ou vous feront choisir un logement plus qu'un autre ?



Comité de pilotage / scénarii – 16 décembre 2020 – Parthenay

ANNEXE 7 : PHOTOS DES REUNIONS PUBLIQUES

Réunion Publique : Thénésay – 1er février 2023 à la salle des fêtes



Réunion Publique : Parthenay – 8 février 2023 au Palais des congrès



Réunion Publique : Vasles – 15 février 2023 au cinéma



Réunion Publique : Amailloux – 22 février 2023 à la salle polyvalente



Réunion Publique : Secondigny – 1er mars 2023 à la salle communautaire de la Guichetière



ANNEXE 8 : REGISTRES DE CONCERTATION

OBSERVATIONS DU PUBLIC	
23/10/2020	SAHET Hethieu . Demande de classement de Parcelle. (voir doc Joint)
	

Registre de concertation de Fomperron



Projet de PLUi de Parthenay-Gâtine

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des observations déposées sur la concertation dématérialisée.

Les propos non conformes à la charte utilisateur ont été rendus inaccessibles conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Ils sont signalés par la mention « Cette observation a été modérée ».

Ces observations n'ont été ni altérées ni supprimées et elles ont été transmises dans leur intégralité au garant.

7 observation(s) déposée(s)

▼ Bas de page

7

Bonjour ,

demande de PLU pour y placer un abri de jardin inférieur à 5 m2et savoir à combien de metre je peux m'installer de la Route .

merci de m'envoyer le PLU

🕒 Déposée le 16/06/2024 22:04:47 (RegistreDemat)

👤 Anonyme

6

Cette observation a été modérée.

🕒 Déposée le 06/03/2023 01:39:05 (RegistreDemat)

5

Cette observation a été modérée.

🕒 Déposée le 06/03/2023 01:08:40 (RegistreDemat)

4

dans le cadre du PLUI s'il y a destruction des haies, qui est responsable ? comment se fait le controle ? comment est l'obligation de replanter ?

dans le cadre du PLUI , qui est reponsable pour les haies existantes? .comment peut-on protéger ses haies sans passer par la mairie quand elle refuse?

🕒 Déposée le 08/02/2023 11:10:11 (RegistreDemat)

👤 Anonyme

- 3 Cette observation a été modérée.
 ⓘ Déposée le 05/01/2023 20:31:40 (RegistreDemat)
-
- 2 Bonjour Madame, Monsieur,
 J'ai une demande particulière à faire : Changer l'emplacement des panneaux d'entrée et de sortie de Parthenay sur la Route de Poitiers de 800 mètres environ / ou ajouter deux panneaux de limitations de vitesse (50 km/h et 80 km/h) à la frontière entre Parthenay et La Chapelle-Bertrand.
- Lorsque les véhicules (forte affluence de poids lourds) empruntent la route de poitiers, pour entrer ou sortir de Parthenay-Est : ils passent devant le Hameau La Boule à une vitesse excessive ce qui met en danger la sécurité des enfants.
 Les nuisances sonores sont également importantes.
- Il apparaît nécessaire de changer l'emplacement des panneaux d'entrée et de sortie de Parthenay sur la Route de Poitiers de 800 mètres environ / ou d'ajouter deux panneaux de limitations de vitesse (50 km/h et 80 km/h) à la frontière entre Parthenay et La Chapelle-Bertrand qui serait l'emplacement adapté pour cela.
- Une vitesse de 50 km/h est une vitesse appropriée pour la sécurité des enfants du Hameau La Boule et pour réduire les nuisances sonores.
 Réduire la vitesse à 50 km/h n'entraîne pas de gêne pour les conducteurs des véhicules légers ou poids lourds car la réduction de vitesse serait sur 800 mètres seulement.
- Ci-joint un plan de cette portion de la Route de Poitiers avec la position actuelle en rouge des panneaux d'entrée et de sortie de Parthenay et la position conseillée de ces mêmes panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération en vert / ou deuxième solution la position conseillée de deux nouveaux panneaux de limitations de vitesse (50 km/h et 80 km/h) en vert.
- Sur le second plan je vous présente le cadastre de l'emplacement adapté à la frontière entre Parthenay et La Chapelle-Bertrand en vert.
- En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à l'examen de ma demande particulière.
- Cordialement, DALLERY Déborah
- 📎 Route de poitiers.jpg
 📎 Cadastre route de poitiers.pdf
 ⓘ Déposée le 01/06/2022 12:53:55 (RegistreDemat)
 👤
-
- 1 Le diagnostic territorial met en avant le bocage remarquable de la gâtine Poitevine et ses richesses naturelles (p 20). Les projets éoliens vont à l'encontre de ces objectifs de préservation et doivent être combattus par les élus de la CCPG.
 Le projet de PNR est un élément important pour le développement du tourisme et la promotion des monuments et sites classés ainsi que des activités touristiques (golf des Forges, Mouton village, CPIE Coutières, etc...). La co visibilité avec des éoliennes géantes serait néfaste et irait probablement à l'encontre de l'obtention du label PNR.
 La Gâtine n'est pas un territoire favorable à l'implantation de parcs éoliens en raison du bocage et de la dispersion de l'habitat qui rend impossible de respecter la distance recommandée de 1500 mètres (nuisances sonores et visuelles pour les riverains, dévaluation de l'immobilier, etc...)
- ⓘ Déposée le 16/08/2021 11:55:01 (RegistreDemat)
 👤 Par Vent de Boivre

Registre dématérialisé

ANNEXE 9 : DEMANDES DES PARTICULIER

id	Commune	Propriétaire qui émet la demande	Date de la demande	Objet de la demande	Reponse_ de la CCPG	Statut	Justification succincte (optionnelle)
1	Allonne	CUMA DE L'AZALLONNY / FLEAU HERVE	02/12/20	DÉLOCALISATION DU BÂTIMENT ATELIER (Parcelle AA4) + STOCKAGE ACTUEL SUR UN AUTRE TERRAIN PROJET PAS PRÉVU DANS LES 3 ANS A VENIR MAIS PEUT ETRE AVANT 10 ANS	Réponse du 07/12/2020 Attention Natura 2000 + ZNIEFF	Acceptée	Demande compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
2	Amailloux	Méré Ingrid	01/03/23	Demande de STECAL par des gens du voyage pour se sédentariser.	Réponse du 10 mars 2023	Refusée	Hors de l'agglomération ; manque de réseaux.
3	Amailloux	TITANOBEL	28/02/22	Projet de ferme photovoltaïque sur le foncier autour de son site.	Pas de précisions sur le parcellaire ou est prévu le projet.	Acceptée	
4	Amailloux	GUIGNARD Luc	09/09/21	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse du 13/10/2021	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage / pas de réseaux
5	Amailloux	GUIGNARD Lydia	22/04/21	Souhait que la parcelle soit constructible, au moins sur la partie haute	Réponse du 29/04/21	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
6	Aubigny	CHEBROU Marie-Hélène	03/02/22	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse du 04/03/2022	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
7	Châtillon-sur-Thouet	WILHELM Gabriel	21/12/23	Souhait d'installer une clôture en béton moderne pour réduire le bruit engendré par la route. De plus, souhait de construire un abri pour le matériel agricole.	Réponse du 12/03/2024	Refusée	hors de propos
8	Châtillon-sur-Thouet	JOLY Maryvonne	21/03/22	Souhait que les parcelles soient constructibles.	Réponse du 17 mai 2022	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
9	Châtillon-sur-Thouet	TURPEAU Nicolas / ROUGEON Aline	04/01/22	Souhait que le terrain soit constructible.	Réponse du 04/03/2022 / Zone Humide sur une bonne partie du terrain.	Refusée	Présence de zones humides. Demande non compatible avec les objectifs du PADD.
10	Châtillon-sur-Thouet	FAURE ONDRA Véronique	12/07/19	Souhait que la parcelle soit constructible à destination d'habitation.	Réponse du 12/09/2019	Refusée	Présent dans la zone de bruit et au sein de la zone d'activités.
11	Châtillon-sur-Thouet	DINET Michel	01/10/18	Souhait que la parcelle soit constructible	Réponse du 12/12/2018	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
12	La Chapelle-Bertrand	JOUANNE Chloé	29/02/24	Souhait d'installer un garage/atelier, afin de permettre de sécuriser véhicules, matériels et matériaux, mais aussi pour réaliser des activités de jardinage.	Réponse du 07/03/2024 / Terrain non attenant à la maison.	Refusée	L'activité agricole est à proximité immédiate. Les abris de jardin seront autorisés en secteur Nj.
13	La Chapelle-Bertrand	MARILLEAU Jean-Michel	12/10/22	Souhait d'adapter le classement de la parcelle afin que celle-ci permette la faisabilité d'un projet de carport.	Réponse du 22/12/2022	Acceptée	La constructibilité sera possible pour améliorer l'habitation existante par le biais d'une annexe, extension.

14	La Chapelle-Bertrand	MIOT Kevin / VERGNAULT Zoé	12/10/22	Souhait de faire plusieurs extensions/annexes à la maison (terrasse/cuisine d'été, piscine).	Réponse du 22/12/2022	Acceptée	La constructibilité sera possible pour améliorer l'habitation existante par le biais d'une annexe, extension.
15	La Chapelle-Bertrand	RECOUPE Julien / GIRAULT Justine	15/04/22	Souhait de faire plusieurs extensions/annexes à la maison (terrasse/cuisine d'été)	Réponse du 14/06/2022	Acceptée	La constructibilité sera possible pour améliorer l'habitation existante par le biais d'une annexe, extension.
16	La Chapelle-Bertrand	MOREAU Pauline	20/09/21	Demande de changement de destination pour deux granges (photos en PJ)	Réponse du 13/10/2021	En attente	
17	La Chapelle-Bertrand	GROLEAU Philippe	12/06/19	Souhait que la parcelle soit constructible pour accueillir une nouvelle habitation sur la partie droite du terrain.	Réponse du 25/07/2019	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage. Les nouveaux logements ne sont pas admis en dehors de la zone U.
18	La Chapelle-Bertrand	GUICHARD Jean-Marie	20/04/18	Souhait que la parcelle soit constructible dans l'objectif de vendre le terrain.	Réponse du 4/05/2018	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
19	Fénery	ROUX Sébastien	17/02/22	Souhait de faire un projet de piscine et projet immobilier.	Réponse du 04/04/2022 / attention le propriétaire possède une activité sur ce site.	Refusée	La piscine pourra cependant être construite en annexe de l'habitation.
20	Fénery	MADELEINE Aurore / GUIGNIER Etienne	08/09/21	Souhait de faire un projet de résidence artistique. Projet de réhabiliter une grange pour une transformation en salle de répétition. Souhait d'accueillir du public. Prévoir du stationnement. Souhait d'installer un atelier de stockage sur la parcelle 81. Pas de construction sur les parcelles 82 et 599	Réponse du 13/10/2021	Acceptée	Accepté en partie, permis de construire délivré.
21	Fomperron	JAMET Mathieu	10/09/20	Souhait que la parcelle soit constructible. Des aménagements sont déjà présent sur la parcelle.	Réponse du 16/09/2020	Acceptée	Demande compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
22	Fomperron	COURTIN Patrice	05/06/19	Demande envoyé par LOUIS Aline (chargée d'études Aménagement à la CA79) pour le propriétaire qui souhaite développer du logements insolites autour du parc animalier (wallabies, alpagas, oies et canards)		Acceptée	
23	Gourgé / Lageon	BOUDIER Mickael / POUBLANC Julien	21/02/24	Souhait de réaliser un projet d'agrivoltisme à cheval sur 2 communes.	Réponse du 12/03/2024 / attention, essentiellement de la zone N actuellement car présence d'un cours d'eau + des haies sont identifiées à la préservations.	Refusée	En attente d'éléments d'ici l'enquête publique (évaluation environnementale)
24	Gourgé	PERVANCHON Frank	25/09/23	Demande de changement de destination pour des annexes.	Réponse du 12/12/2023	En attente	
24	Gourgé	PERVANCHON Frank	25/09/23	Changement de destination pour une grange.	Réponse du 12/12/2023	En attente	

25	Gourgé	PERVANCHON Frank	25/09/23	Projet d'un espace pour stationnement et un local poubelle, pour le sol est envisagé de mettre du stabilisé	Réponse du 12/12/2023	Refusée	Présent dans la zone ICPE.
26	Gourgé	PERVANCHON Frank	25/09/23	Terrain de jeu + logement atypique	Réponse du 12/12/2023	Acceptée	
27	Gourgé	PERVANCHON Frank	25/09/23	Aménagement de bords d'étang (chemins et pontons sur pilotis)	Réponse du 12/12/2023	Refusée	Présence de zones humides. Accepté sur la parcelle CD96.
28	Gourgé	PERRON Clarisse	14/10/23	Projet d'un atelier de volailles plein air avec commercialisation en circuits de proximité de l'ensemble de la production.	Réponse du 12/12/2023	Acceptée	
29	Gourgé	COTTAVE Magali et Mathieu	07/02/22	Souhait de pouvoir créer une extension du centre équestre.	Réponse du 04/04/2022	Acceptée	
30	Gourgé	GAULT Patrice	29/09/21	Souhait de pouvoir réhabiliter le logement.	Réponse du 27/10/2021	Acceptée	
31	Gourgé	PAILLIER Nicolas	20/07/21	Projet d'agrivoltisme.		Acceptée	
32	Gourgé	GOURBAULT Aurelien	02/11/20	Souhait de développer une activité de ferrailleur/casse autos avec projet de plateforme béton	Rencontre avec M.GOURBAULT	Refusée	Projet réalisé dans la zone d'activités du bourg de Gourgé. Non compatible avec les objectifs du PADD.
33	Gourgé	CHARRON Hélène et Jean-Pierre	16/11/20	Souhait de pouvoir construire un garage en lien avec l'habitation existante.	Réponse du 30/11/2020	Acceptée	
34	Lageon	RENAULT Eric	07/02/20	Projet de sortir l'habitation du GAEC. Projet de hangar et de stationnement	Visite le 07/02/2020	Acceptée	
35	La Peyratte	JOUREL Quentin	05/01/21	Souhait de pouvoir réaliser une extension à l'habitation.	Réponse du 14/01/2021	Acceptée	
36	La Peyratte	LEPINE Pauline	09/12/20	Souhait que les parcelles soient dans un zonage A.	Réponse du 08/01/2021	Acceptée	
37	La Peyratte	PROUX Maureen / TALKWINSKI Alban	24/02/20	Souhait de pouvoir aménager une terrasse attenante à l'habitation sur la parcelle AD257.	Réponse du 25/06/2020	Acceptée	
38	La Peyratte	GUIGNARD Emmanuel	09/09/22	Souhait de pouvoir aménager des extensions et annexes en lien avec l'habitation existante.	Réponse du 12/10/2022	Acceptée	
39	Le Tallud	LECHERBONNIER Jean	12/02/24	Souhait de rendre la parcelle constructible.	Réponse du 12/03/2024	Refusée	La constructibilité sera possible pour améliorer l'habitation existante par le biais d'une annexe, extension.
40	Le Tallud	GUET Jérôme / DEGRANGES Mariannes	15/06/23	Changement de destination pour une ancienne grange.	Réponse du 09/08/2023 / Attention zonage PPRI	En attente	
41	Le Tallud	GUET Jérôme / DEGRANGES Mariannes / habitant des dômes	02/04/23	Demande de STECAL pour installer des logements atypiques.	Rencontre avec les habitants.	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage. De plus présence du PPRI à proximité.
42	Le Tallud	TOURAIN Yves	17/06/23	Souhait un changement de zonage par rapport au PLU en vigueur sur la commune du Tallud	Réponse du 09/08/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage

43	Le Tallud	TOURAIN Robert	17/06/23	Souhait un changement de zonage par rapport au PLU en vigueur sur la commune du Tallud	Réponse du 09/08/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
44	Le Tallud	SCI Le Poirier	26/09/20	Souhait d'une modification de zonage par rapport au PLU en vigueur sur la commune du Tallud	Réponse du 27/10/2020	Acceptée	
45	Le Tallud	MARSAULT / CHAUSSEAU	28/06/20	Souhait de pouvoir réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat par des extensions et annexes.	Réponse du 06/07/2020 / Attention PPRI	Acceptée	La constructibilité sera possible pour améliorer l'habitation existante par le biais d'une annexe, extension.
46	Parthenay	TREHOREL Alain	01/06/23	Souhait d'identifier un arbre pour une classification en arbre remarquable (Cèdre du Liban)	Réponse du 09/08/2023 / Discussion avec les propriétaires de l'arbre, attention conflit de voisinage.	Refusée	Caractère non remarquable de l'arbre attesté par la commune.
47	Parthenay	CHADEAU Jeanine	09/02/22	Souhait que ces parcelles soient constructibles.	Réponse du 21/03/2022	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
48	Parthenay	GROLEAU Jean-Patrice	14/05/21	Souhait que les parcelles soient constructibles pour des projets immobiliers.	Réponse du 21/06/2021	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
49	Parthenay	GROLEAU Roselyne	14/05/21	Souhait que les parcelles soient constructibles pour des projets immobiliers.	Réponse du 21/06/2021	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
50	Parthenay	JEAN Nicolas	24/03/21	Souhait de préserver trois chêne en arbres remarquables au sein du PLUi	Réponse du 31/03/2021	Acceptée	Demande compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
51	Parthenay	GERMAIN Clément	02/08/18	Question sur la conservation de l'emplacement réservé de l'ancien PLU sur ces parcelles.		Refusée	Hors de propos.
52	Parthenay	CHAUSSONNEAUX Nadège et Jérôme	17/03/23	Projet touristique de gîte dans une ancienne grange (souhait de changement de destination) et implantation de logement atypique pour vocation touristique.		Acceptée	Accepté en partie. STECAL trop grand.
53	Parthenay	HUBER Jean-Michel	18/11/20	Souhait que les parcelles soient constructible pour des habitations.	Réponse du 30/11/2020	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
54	Pompaire	PASSEBON Marylène et Jean-Marie	04/01/22	Souhait de pouvoir réaliser une extension à la maison.	Réponse du 04/03/2022	Acceptée	Demande compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
55	Pompaire	IMBERT Denis / BERNIER Babette	07/06/21	Souhait de développer le camping à la ferme avec des hébergement atypique (tiny-house)	Rencontre le 21/05/2021	Acceptée	
56	Pompaire	MALLET Michel et Marie-Noëlle	02/11/20	Souhait que la parcelle soit en zone constructible pour de l'habitat.	Réponse du 30/11/2020	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage

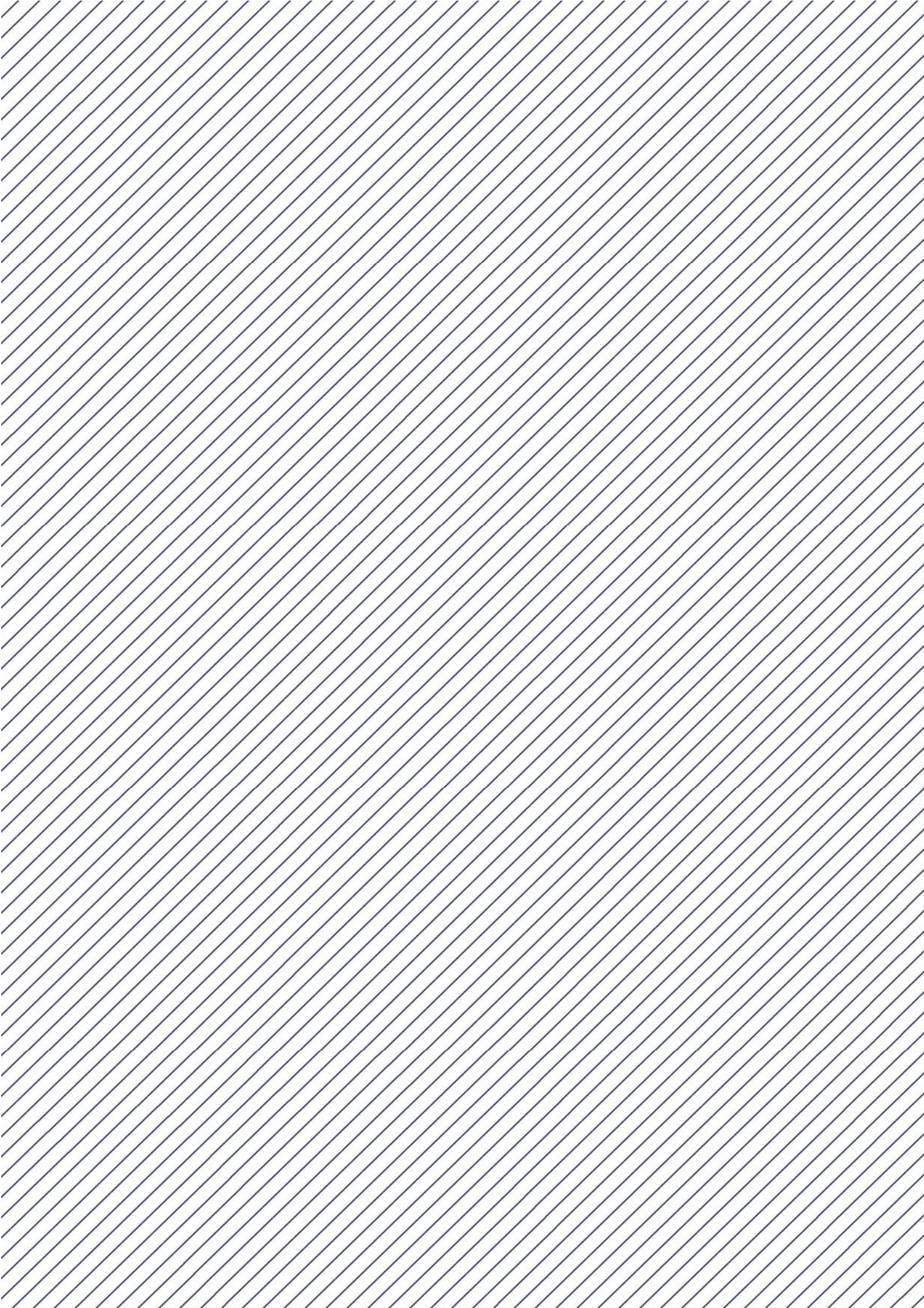
57	Les Forges	Rob van Rozendaal	28/04/23	Souhait que les parcelles soient constructibles.	Réponse du 24/05/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
58	Les Forges	Rob van Rozendaal	28/04/23	Souhait que cette parcelle soit constructible.	Réponse du 24/05/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
59	Les Forges	Groupe VALECO	18/06/19	Projet éolien, souhait qu'il soit pris en compte dans le PLUi. L'emprise sur la carte correspond à la zone d'étude.		Refusée	Pas de zone d'accélération délibéré par les conseils municipaux. Les règles du code de l'urbanisme s'y appliquent de plein droit.
60	Oroux	Géodia Expertises	24/09/20	Projet de d'un parc photovoltaïque. Il s'agit d'un ancien Centre d'Enfouissement Technique		En attente	
61	Doux	DESCHAMPS Jérôme > demande de DENOUES Coralie	24/03/23	Souhait de rendre constructible les parcelles autour de l'activité pour un futur agrandissement.	Visite terrain	Acceptée	
62	Pressigny	CRESTETTO Jeremy	23/11/22	Souhait que ces parcelles soient constructibles pour une nouvelle habitation.	Réponse du 22/12/2022	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
63	Reffannes	CHASSEMONT Gérard	18/04/23	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse du 17/05/2023	Acceptée	
64	Saint-Aubin-le-Cloud	ADEN	17/08/22	Projet de centrale photovoltaïque. Souhait que le zonage de PLUi prenne en compte le projet.	Rencontre le 04/01/2022 avant le courrier.	Acceptée	Terrain dégradé, compatible SCoT
65	Saint-Aubin-le-Cloud	GATARD Raymonde et Claude	25/02/22	Souhait que les parcelles soient constructibles pour des habitations.	Réponse du 04/04/2022	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
66	Saint-Aubin-le-Cloud	PAUL Jacqueline	11/07/21	Souhait que les parcelles soient constructibles.	Réponse du 24/08/2021	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
67	Saint-Aubin-le-Cloud	CANTET Gilles	18/01/21	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse du 17/02/2021	Acceptée	Demande compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage. Souhait des élus communaux de développer ce village.
68	Saint-Aubin-le-Cloud	CANTET Gilles	18/01/21	Souhait que les parcelles soient constructibles.	Réponse du 17/02/2021	Acceptée	Demande compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage. Souhait des élus communaux de développer ce village. Permis de construire délivré.
69	Saint-Aubin-le-Cloud	CANTET Gilles	18/01/21	Souhait que les parcelles soient constructibles.	Réponse du 17/02/2021	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
70	Saint-Aubin-le-Cloud	BREMAND Sébastien	12/09/19	Souhait que les parcelles soient constructibles.	Réponse du 07/10/2019	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage

71	Saint-Aubin-le-Cloud	FAUGEROUX Annie	21/03/19	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse du 12/09/2019	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
72	Saint-Aubin-le-Cloud	GUICHARD François (EARL La Vezinière)	11/06/19	Souhait de construire une maison d'habitation pour les mises bas.	Réponse du 25/07/2019	Acceptée	Zonage A du PLUi ; habitation possible à 50m des bâtiments de l'exploitation et si l'activité agricole le justifie.
73	Saint-Germain-de-Longue-Chaume	DENORME Sébastien	26/02/24	Activité touristique, souhait d'installer de l'habitat atypique, notamment pour l'activité de pêche en lien avec l'étang. STECAL présent sur la commune de Clessé.	Réponse du 08/03/2024	Refusée	Pas de réseaux / présence de zones humides / zone agricole à préserver.
74	Saint-Germier	MASSE N'dolo	19/02/24	Souhait d'installer des panneaux solaires sur la façade sud de la maison.	Réponse du 22/02/2024	Acceptée	Sans incidence sur le zonage et compatible avec le règlement écrit.
75	Secondigny	TOMBOIS Thierry	09/10/23	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse du 12/12/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
76	Secondigny	BELLIN Christophe	10/08/22	Souhait d'implanter des serres maraîchères dans le cadre de l'activité agricole.	Réponse du 22/09/2022 / Natura 2000, serres visibles depuis l'orthophoto de 2018	Acceptée	
77	Vasles	COURNUT Marc	07/03/24	Projet de vente sur place de fruits et légumes, souhait de pouvoir construire un magasin pour cela. Installé depuis le 01/03/2024 sur des terrains appartenant à la commune (souhait dès les acquérir) + Souhait de construire une petite maison d'habitation sur la parcelle D462 ou D20. Création de l'entreprise individuelle.	Réponse du 08/03/2024	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
78	Vasles	DE LUSIGNY Dominique	24/07/23	Souhait que les parcelles H559 H560 H614 soient en zone A. Souhait que les parcelles H561 H557 soient en zone Nh.	Réponse du 24/01/2024	Acceptée	
79	Vasles	HOULLE Alexandra	04/10/23	Projet d'eco-hameau, avec installation d'habitat atypique permanent.	Réponse du 24/01/2024	Refusée	Projet abandonné.
80	Vasles	BLAIS Alain	20/06/23	Souhait de régulariser une piscine hors sol construite en avril 2023.	Réponse du 09/08/2023	Acceptée	Autorisé par le règlement de en zone A.
81	Vasles	DELAFONTAINE Romain / BOURGES Valérie	11/12/21	Souhait d'un changement de destination pour une grange afin de créer un gîte.	Réponse du 04/03/2022	En attente	
82	Vasles	DOLBEAU LIRET Jeanne	29/11/20	Plusieurs changements de destination souhaité sur d'ancien bâtiment de ferme. (photo PJ)	Réponse du 01/12/2020	En attente	
83	Vasles	ROUVREAU Gérard	06/08/22	Souhait de pouvoir construire une annexe (garage) en lien avec l'habitation existante.	Réponse du 22/09/2022	Acceptée	
84	Vausseroux	COYNAULT Christelle	01/12/23	Souhait de rendre constructible la parcelle pour implanter deux mobile-home permanent pour créer des habitations.	Réponse du 12/12/2023	Acceptée	STECAL NHa sur une partie de la parcelle.

85	Vernoux-en-Gâtine	LIEVRE Patrice	31/01/21	Projet de création d'un accueil touristique sur le terrain privé. Implantation de une ou plusieurs cabane en bois de moins de 20m².	Réponse du 05/02/2021	Acceptée	
86	Viennay	LEGRAND Aymeric	15/02/22	Souhait que les parcelles soient dans le zonage A car plantation de verger. Actuellement dans le PLU en 2AU	Réponse du 04/04/2022	Acceptée	Zonage N plus adapté que A. Demande compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
87	Viennay	Ciments Calcia	20/02/23	Souhait que les parcelles identifiées possèdent une trame spécifique "secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol" (article R.151-34-2). Autoriser l'exploitation de carrière.		Acceptée	Demande compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
88	Aubigny	NAULIN Marie-Pierre	05/03/23	Souhait que la parcelle soit constructible.		Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
89	Parthenay	MERCIER Jean-Michel	08/08/23	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse du 17/10/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
90	Secondigny	JUIN Stéphane	12/03/23	Souhait de pouvoir construire une habitation sur la parcelle, en lien avec l'exploitation agricole.		Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
91	La Ferrière-en-Parthenay	FRAUDEAU Danielle	10/03/24	Souhait de pouvoir réaliser des annexes à la maison attenante de cette parcelle. Préservation des haies qui bordent la parcelle.		Acceptée	Accepté en partie.
92	Vernoux-en-Gâtine	YVARS Kevin / CHAPELLE Emilie	09/03/24	Souhait de pouvoir construire une annexe à l'habitation (Paillourte) d'environ 20m².		Acceptée	Accepté en partie. Ne pas étendre le gisement foncier en extension du village.
93	Thénezay	GLORIAU Patrick	01/10/17	Souhait d'une modification de zonage de Ap vers A afin de pouvoir construire un bâtiment pour l'exploitation.	Rencontre en Mairie	Acceptée	
94	Thénezay	ANTIGNY Jean-Paul	23/10/17	Souhait de pouvoir construire 2 maisons sur cette parcelle.	Réponse communale du 28/10/2022	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
95	Thénezay	RIDOUARD Jean-Michel	01/11/17	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse de la commune le 15/11/2022	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
96	Thénezay	MARQUIS Olivier	01/11/17	Souhait que les parcelles soient dans le zonage A.	Réponse de la commune 17/11/2022	Acceptée	
97	Thénezay	HUET Jean	16/11/17	Souhait qu'une partie de la parcelle soit constructible.	Réponse de la commune 28/10/2022	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
98	Thénezay	ROBERT Sébastien	08/03/19	Souhait de pouvoir construire une extension sur la parcelle AH242 et une partie de la parcelle AH240 en zone U	Réponse de la commune le 28/10/2022	Acceptée	Accepté en partie.

99	Thénezay	PEIGNON Edouard	13/05/19	Projet d'installation de 4/5 bungalows à vocation touristique. Projet de rénovation de la grange.	Réponse du 28/05/2019	En attente	
100	Thénezay	GUITTON Jean	24/08/20	Souhait que les parcelles soient constructibles.	Réponse du 04/09/2020	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
101	Thénezay	GAUDRIAULT Marie-Madeleine / JUTTEAU Patrick	10/05/22	Souhait de pouvoir réaliser un garage et une terrasse fermée en lien avec l'habitation		Acceptée	
102	Thénezay	MARTIN Michel	02/12/22	Souhait de construire une maison neuve pour y vivre.		Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
103	Thénezay	GRASSIN Christian	29/03/23	Souhait que ces parcelles soient en zone AU	Réponse de la commune le 28/04/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
104	Thénezay	GRASSIN Christian	29/03/23	Souhait que ces parcelles soient en zone AU	Réponse de la commune le 28/04/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
105	Thénezay	GRASSIN Christian	29/03/23	Souhait que ces parcelles soient en zone AU ou U	Réponse de la commune le 28/04/2023	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
106	Thénezay	DEZALY François	23/02/24	Souhait que les parcelles restent constructibles.	Demande reçu par la commune	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
107	Thénezay	GOUBEAU Laurent	21/02/24	Souhait de pouvoir installer un tracker solaire sur cette parcelle.	Demande reçu par la commune	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
108	Thénezay	BOUERY Laurent	26/03/24	Souhait de pouvoir aménager une terrasse en caillebotis.	Demande reçu par la commune	Acceptée	
109	Thénezay	MARQUIS Olivier / demande de la CA79	19/02/20	Analyse par la CA79 pour le PLU de Thénezay. Projet de faire évoluer l'exploitation vers la production de volailles.	Réponse du 05/10/2020	Acceptée	
110	Thénezay	HERAULT Patrick / CA79	19/02/20	Analyse par la CA79 pour le PLU de Thénezay. Attention à ne pas contraindre l'exploitation avec du Ap ou Np	Réponse du 05/10/2020	Refusée	Présent dans la zone PPRI.
111	Azay-sur-Thouet	LASSALLE Clément	05/04/24	Souhait que la parcelle soit constructible pour y construire une habitation.	Réponse du 10/09/2024	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage
112	Secondigny	MFR	02/05/24	Souhait de pouvoir agrandir la MFR avec une autre salle de classe.	Attention PPRI	Acceptée	Accepté en partie. STECAL trop grand.
113	Vasles	REDIN Bernard	06/05/24	Souhait que la parcelle soit constructible.	Attention : ancien cadastre BK0032	Refusée	La contractilité sera possible pour améliorer l'habitation existante par le biais d'une annexe, extension.
114	Saint-Martin-du-Fouilloux	DARDAINE Maryse	23/04/24	Souhait que la parcelle soit constructible.	Réponse du 15/05/2024	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage

115	Pougne-Hérisson	CASSU Stéphane	02/05/24	Souhait de zoner les parcelles en STECAL dans le but d'y installer un micro-habitat en annexe.	Réponse du 15/05/2024	Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
116	Viennay	HUCK Florian	26/06/23	Souhait de développer un projet autour de plusieurs activités : l'agrotourisme, le maraîchage et l'apiculture.		Acceptée	
117	Secondigny	CARO Guillaume (ALTHEA)	23/01/24	Projet de réaliser un agrandissement à l'arrière du bâtiment actuel pour le maintien de l'activité actuel.		Refusée	Actuellement le bâtiment est à destination agricole.
118	Azay-sur-Thouet	ROBINEAU Nathalie et Xavier	05/10/23	Projet d'installation de construction de 5 logements à vocation touristique. Logement de 40/50m².		Acceptée	
119	Azay-sur-Thouet	GUIONNET Marie-Noëlle	10/07/23	Projet d'implantation de plusieurs hébergements insolites (5 maximum) à vocation touristique autour de deux étangs.		Refusée	Projet présent dans le site Natura 2000. Zone NE pour le site de pêche.
120	Thénezay	TERRASSON Thierry	24/01/24	Projet sur 5 ans de construire 2 cabanes dans les arbres, 2 maisons tunnel chalet en bois et 2 yourtes		Acceptée	
121	Châtillon-sur-Thouet	LEGEAY Vanina	07/02/24	Souhait que les parcelles soient constructible pour construire une habitation.		Refusée	Demande non compatible avec les objectifs du PADD et le règlement de zonage.
122	Amailloux	GONNORD Julien	18/06/24	Souhait de d'installer un projet agrotouristique en complément de l'activité de pension de chevaux.		Acceptée	
123	Pompaire	BEAU Patrice / SARL GROUPE LOCA	24/07/24	Modification de PLUi afin de classer les parcelles en zone Ui	Réponse du 19/09/2024	Refusée	Accepté en partie. Présence de zone humide sur la parcelle AE23
124	Azay-sur-Thouet	VERGNAUD Jean-François	09/09/24	Souhait de pouvoir installer un abris de jardin de 20m² dans le fond de la parcelle.	Réponse du 18/09/2024	Acceptée	



aura

agence d'urbanisme
de la région angevine

29, rue Thiers

49100 Angers

Tel. +33 (0)2 41 18 23 80

Fax +33 (0)2 41 18 23 90

aura@aurangevine.org

www.aurangevine.org

company/aura-angers49

vimeo.com/aura49

